



Aidspace est un organisme indépendant de surveillance du Fonds mondial et l'éditeur du *Global Fund Observer*.

P.O. Box 66869-00800, Nairobi (Kenya) Web : www.aidspace.org Courriel : info@aidspan.org
Téléphone : +254-20-445-4321 Télécopieur : +254-20-444-0880

Guide d'initiation au Fonds mondial

Version intégrale

Juillet 2009

de

David Garmaise

Droits d'auteur © Aidspace, juillet 2009. Tous droits réservés

Table des matières

Préface	4
Abréviations, sigles et acronymes	6
Chapitre 1 – Le guide en bref	7
Objet du guide	7
Contenu du guide	7
Terminologie	8
Chapitre 2 – Introduction au Fonds mondial	9
Qu'est-ce que le Fonds mondial?	9
La genèse du Fonds	9
Principales réalisations	9
Principes directeurs	10
Activités admissibles au financement	11
Chapitre 3 – L'architecture globale du Fonds mondial	13
Conseil du Fonds mondial	13
Planification stratégique	15
Secrétariat du Fonds mondial	16
Comité technique d'examen des propositions	17
Groupe technique de référence en évaluation	17
Bureau de l'Inspecteur général	18
Forum de partenariat	19
MonFondsMondial	19
Chapitre 4 – L'architecture nationale du Fonds mondial	20
Instances de coordination nationale	20
Bénéficiaires principaux et sous-bénéficiaires	20
Agents locaux du Fonds	21
Chapitre 5 – Les partenariats	22
Partenaires du développement	22
Société civile	22
Secteur privé	23
Les Amis du Fonds mondial	23
Chapitre 6 – Les ressources mobilisées par	25
le Fonds mondial	25
L'argent recueilli par le Fonds	25
Mécanisme de reconstitution volontaire des ressources pour les pays donateurs	26
Autres sources de financement	26
Les besoins en ressources	27
Chapitre 7 – L'argent engagé et dépensé	29
par le Fonds mondial	29
Fonds engagés	29
Fonds dépensés	30
Chapitre 8 – La présentation des demandes de financement au Fonds mondial	32
Recevabilité des demandes	32
Séries de propositions	35
Processus de reconduction des subventions	37
Propositions de stratégie nationale	39
Autres mécanismes de financement à l'étude	40

Chapitre 9 : Les instances de coordination nationale.....	41
Mandat des CCM.....	41
Fonctionnement des CCM.....	41
Directives du Fonds mondial à l'intention des CCM.....	42
Chapitre 10 – Le processus d’élaboration des propositions.....	45
Préparer une proposition.....	45
Désignation des PR et des SR.....	46
Chapitre 11 – La mise en œuvre des subventions	48
Affectation du gestionnaire de portefeuille	48
Sélection de l'agent local du Fonds.....	48
Évaluation des PR	48
Accord de subvention	49
Rapports d'étape, évaluations et décaissements.....	50
Rapport sur la performance de la subvention.....	51
Renouvellement du financement – phase 2	51
Consolidation des subventions.....	52
Gestion des achats et des stocks.....	52
Suivi et évaluation.....	53
Chapitre 12 – Les rapports sur les activités.....	55
du Fonds mondial	55
Chapitre 13 – L'évaluation du Fonds mondial.....	56
Évaluation des cinq premières années d'exploitation.....	56

Préface

Ce guide s'ajoute à plus d'une douzaine d'autres qu'Aidspan offre gratuitement à ceux qui demandent, reçoivent ou soutiennent des subventions du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (Fonds mondial). Voici une liste des documents les plus récents :

- **Global Fund Observer** – Un bulletin électronique gratuit qui fournit nouvelles, analyses et commentaires à quelque 8 000 abonnés dans 170 pays. Aidspan en a publié plus d'une centaine de numéros au cours des sept dernières années. (publié en anglais seulement à l'heure actuelle)
- **Guide d'Aidspan sur les fonctions de supervision des CCM** (mars 2009, publié aussi en anglais, en espagnol et en russe)
- **Rapport d'Aidspan : Points forts des propositions de la huitième série présentées au Fonds mondial** (février 2009, publié aussi en anglais, en espagnol et en russe)
- **Aidspan Report: An Analysis of Global Fund Grant Ratings** (novembre 2008)
- **Aidspan White Paper: Scaling Up To Meet the Need: Overcoming Barriers to the Development of Bold Global Fund-Financed Programs** (avril 2008)
- **Aidspan White Paper: Providing Improved Technical Support To Enhance the Effectiveness of Global Fund Grants** (mars 2008)
- **Guide de l'Aidspan sur les minipropositions à la huitième série de demandes de subvention au Fonds mondial – Tome 1 : S'y prendre tôt** (janvier 2008, publié aussi en anglais et en espagnol)
- **Guide de l'Aidspan sur les candidatures à la huitième série de demandes de subvention au Fonds mondial – Tome 2 : Processus de soumission d'une demande de subvention et formulaire de proposition** (mars 2008, publié aussi en anglais et en espagnol)
- **Documents d'Aidspan sur les minipropositions** (décembre 2007, publiés aussi en anglais, en espagnol et en russe)
- **Guide d'Aidspan sur la façon d'assurer l'efficacité des CCM** (deuxième édition, septembre 2007, publié aussi en anglais et en espagnol)
- **The Aidspan Guide to Understanding Global Fund Processes for Grant Implementation – Volume 1: From Grant Approval to Signing the Grant Agreement** (première édition, décembre 2005, ancien titre *The Aidspan Guide to Effective Implementation of Global Fund Grants*)
- **Guide d'Aidspan pour une meilleure compréhension des processus de mise en œuvre des subventions du Fonds mondial – Tome 2 : Du premier décaissement au renouvellement du financement** (novembre 2007, publié aussi en anglais et en espagnol)

Téléchargements

Pour télécharger l'une de ces publications, consultez le site www.aidspan.org/publications. Si vous n'avez pas accès au Web, mais que vous pouvez utiliser le courrier électronique, adressez une demande à publications@aidspan.org en précisant le titre du document que vous aimeriez recevoir sous forme de fichier électronique. Aidspan ne produit pas de versions imprimées de ces publications.

Aidspan

Aidspan est une organisation non gouvernementale indépendante qui a vu le jour à New York (États-Unis) et dont le siège se situe à Nairobi (Kenya) depuis le milieu de 2007. Sa mission est de rehausser l'efficacité du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Aidspan remplit sa mission en suivant de près les activités du Fonds mondial, et en fournissant des services dont peuvent bénéficier tous les pays désireux d'obtenir une subvention du Fonds et d'en tirer bon parti.

Aidspan publie également le *Global Fund Observer (GFO)*, un bulletin électronique qui constitue une source indépendante de nouvelles, d'analyses et de commentaires sur le Fonds mondial. Pour le recevoir sans frais, faites-en la demande par courriel receive-gfo-newsletter@aidspan.org. Vous n'avez pas à remplir la ligne de l'objet ni la boîte de texte.

Le financement d'Aidspan provient principalement de subventions accordées par des fondations. Aidspan n'accepte pas d'argent du Fonds mondial ni ne fournit de services-conseils rémunérés. De plus, il offre tous ses produits gratuitement.

Aidspan et le Fonds mondial entretiennent une relation de travail positive, mais n'ont pas de lien officiel. *Le Conseil et le personnel du Fonds mondial n'ont aucune influence ni aucune responsabilité à l'égard du contenu de ce guide ou de toute autre publication d'Aidspan.*

Remerciements, permissions et commentaires

Aidspan remercie ses bailleurs de fonds de l'aide qu'ils lui ont accordée pour ses activités de 2003 à 2008 : The Monument Trust, M. Albert, Ph. D. et M^{me} Monique Heijn, le Open Society Institute, Irish Aid, la Foundation for the Treatment of Children with AIDS, le ministère des Affaires étrangères de la Norvège, Merck & Co., l'ONUSIDA, Anglo American, la Glaser Progress Foundation, la John M. Lloyd Foundation, le MAC AIDS Fund, GTZ et deux donateurs privés.

Les lecteurs peuvent joindre David Garmaise, auteur du guide, à l'adresse garmaise@aidspan.org et Bernard Rivers, directeur exécutif d'Aidspan, à l'adresse rivers@aidspan.org. David Garmaise travaille en Thaïlande. Au cours des cinq dernières années, il a rédigé, corédigé et révisé de nombreux documents d'Aidspan à titre d'analyste principal à mi-temps.

L'auteur tient à souligner qu'une très grande partie de l'information que renferme le guide provient du site Web du Fonds mondial. Il désire aussi remercier tous ceux qui ont critiqué les différentes versions du document.

Le présent document peut être reproduit, imprimé ou cité, en tout ou en partie, sans permission, à condition d'inclure la mention « Tiré du *Guide d'initiation au Fonds mondial*, publié sur le site www.aidspan.org/guides ».

N'hésitez pas à nous transmettre vos commentaires sur le guide, le *Global Fund Observer* ou d'autres publications d'Aidspan. Ce type d'information nous est toujours très utile.

Le guide a été traduit par Anne-Marie Mayotte du cabinet La Scribe du village.

Abréviations, sigles et acronymes

Voici la liste des principaux sigles, acronymes et abréviations que vous trouverez dans le guide.

N.d.l.t. : Le Fonds mondial emploie tant des sigles français qu'anglais dans les documents français qu'il publie, ce qui explique la nature quelque peu arbitraire de l'emploi retenu dans le présent guide.

ALF	agent local du Fonds
CCM	Instance de coordination nationale (ICN)
FAQ	Foire aux questions
Hors CCM	Instance de coordination hors CCM
ICR	Instance de coordination régionale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUSIDA	Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/sida
OR	Organisation régionale
PR	Bénéficiaire principal
S&E	Suivi et évaluation
Sous-CCM	Instance de coordination sous-nationale (ICSN)
SR	Sous-bénéficiaire
TRP	Comité technique d'examen des propositions (CTEP)

Chapitre 1 – Le guide en bref

Ce chapitre décrit l'objet du guide et la façon de le consulter, en plus de définir certains des termes les plus usités.

Objet du guide

Ce guide donne une vue d'ensemble du Fonds mondial. Il est destiné aux organisations et aux particuliers qui ignorent tout ou presque des activités du Fonds. Il peut s'agir, entre autres, de nouveaux membres d'une instance de coordination nationale (CCM)¹, d'organisations non gouvernementales (ONG), de fonctionnaires, de nouveaux sous-bénéficiaires ou de journalistes qui préparent un reportage sur le Fonds.

Contenu du guide

Les douze prochains chapitres du guide présentent différents aspects du Fonds mondial.

Le chapitre 2, Introduction au Fonds mondial, présente une vue d'ensemble du Fonds mondial, dont une brève description de sa genèse, de ses grandes réalisations et de ses principes directeurs. Le chapitre décrit aussi le type d'activités que le Fonds subventionne.

Les chapitres 3 et 4 décrivent l'architecture du Fonds. **Le chapitre 3, L'architecture globale du Fonds mondial**, décrit ses entités : le Conseil et ses comités, le Secrétariat, le Comité technique d'examen des propositions, le Groupe technique de référence en évaluation, le Bureau de l'Inspecteur général et le Forum de partenariat. **Le chapitre 4, L'architecture nationale du Fonds mondial**, décrit le rôle des instances de coordination nationale, des bénéficiaires principaux, des sous-bénéficiaires et des agents locaux du Fonds.

Le chapitre 5, Les partenariats, porte sur les différents types de partenariats entretenus par le Fonds. Il décrit le rôle des partenaires du développement, de la société civile et du secteur privé. Enfin, il présente la liste des organisations Amis du Fonds mondial.

Les chapitres 6 et 7 portent sur les ressources financières mobilisées par le Fonds mondial, les sommes engagées et l'argent dépensé. **Le chapitre 6, Les ressources mobilisées par le Fonds mondial**, présente le bilan des activités de mobilisation des ressources du Fonds mondial. Il décrit les principaux mécanismes auxquels a recours le Fonds pour solliciter les pays donateurs; énumère d'autres sources de financement; explique l'écart entre les sommes recueillies et les objectifs fixés par le Fonds. **Le chapitre 7, L'argent engagé et dépensé par le Fonds mondial**, porte sur les fonds engagés et dépensés à ce jour par le Fonds mondial en vertu des séries de propositions et du processus de reconduction des subventions.

Le chapitre 8, La présentation des demandes de subvention au Fonds mondial, explique comment présenter une demande de financement au Fonds mondial. Il comprend de l'information sur la recevabilité des demandes, les séries de propositions, les vagues de financement du processus de reconduction des subventions et d'autres formes de financement à l'étude.

¹ *N.d.l.t. : Le Fonds mondial attribue le genre masculin au sigle CCM. Cependant, nous avons suivi la règle voulant que les sigles empruntés tels quels à une autre langue (particulièrement à l'anglais) prennent le genre qu'aurait l'équivalent français du nom de l'entité, c'est-à-dire « instance » dans le cas qui nous occupe.*

Le chapitre 9, Les instances de coordination nationale, est consacré aux instances de coordination nationale, qui constituent le pilier de l'architecture nationale du Fonds mondial. Il porte sur leurs responsabilités, leur fonctionnement et les directives publiées par le Fonds mondial à leur intention.

Le chapitre 10, Le processus d'élaboration des propositions, décrit la marche à suivre adoptée par de nombreuses CCM pour la préparation de leurs propositions. Il décrit les exigences du Fonds mondial à cet égard, énumère les étapes du processus d'élaboration et décrit le mécanisme de désignation des bénéficiaires principaux et des sous-bénéficiaires.

Le chapitre 11, La mise en œuvre des subventions, donne un aperçu du processus de mise en œuvre des subventions. Il renferme les sections suivantes : l'affectation du dossier au gestionnaire de portefeuille du Fonds mondial, le choix de l'agent local, l'évaluation des compétences du bénéficiaire principal, la signature de l'accord de subvention, les rapports d'étape, les évaluations et les décaissements, la préparation du rapport de performance de la subvention et le renouvellement du financement (phase 2). Le chapitre porte aussi sur d'autres sujets pertinents, dont la consolidation des subventions, la gestion des achats et des stocks, et le suivi et l'évaluation.

Le chapitre 12, Les rapports sur les activités du Fonds mondial, décrit brièvement les différents types de rapports d'étape que publie le Fonds mondial.

Le chapitre 13, L'évaluation du Fonds Mondial, donne un aperçu des différentes évaluations dont le Fonds mondial a fait l'objet.

Nota : Vous pouvez télécharger la version intégrale du guide à partir du site www.aidspace.org/guides. Vous trouverez aussi sur le site deux résumés du guide : le premier compte huit pages et le second, deux pages. Les versions française, espagnole et russe de ces trois documents seront affichées sur le site quelques semaines après la version anglaise.

Terminologie

Voici une définition de certains termes usités que vous trouverez dans le guide :

Société civile. Cette catégorie comprend les ONG nationales et internationales, les organisations religieuses et confessionnelles, le milieu universitaire et de l'enseignement, et les organisations représentant les personnes vivant avec les maladies. Le secteur privé et les organismes gouvernementaux en sont exclus.

Partenariats multisectoriels. Il s'agit d'une collaboration entre les différents secteurs qui jouent un rôle dans la gouvernance du Fonds mondial, ses mécanismes de subvention ou la mise en œuvre de ses subventions. Il existe six secteurs : le secteur gouvernemental, les agences de développement, les ONG, les organisations religieuses et confessionnelles, le milieu universitaire et de l'enseignement, et le secteur privé.

Les expressions « performance des subventions », « mise en œuvre des subventions » et « réalisation des projets » sont des abrégés de la formule « rendement ou mise en œuvre des activités des programmes financés par le Fonds mondial ».

Chapitre 2 – Introduction au Fonds mondial

On trouve dans ce chapitre une vue d'ensemble du Fonds mondial, dont une brève description de sa genèse, de ses grandes réalisations et de ses principes directeurs. Le chapitre décrit aussi le type d'activités que le Fonds subventionne.

Qu'est-ce que le Fonds mondial?

Organe de financement international disposant de plusieurs milliards de dollars, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme cherche à faire reculer ces maladies en augmentant de façon marquée la disponibilité du financement et en affectant les fonds aux régions les plus durement touchées.

Le Fonds mondial est un outil novateur de financement international dédié à la santé. Il est le fruit des efforts conjugués des gouvernements, de la société civile, du secteur privé (entreprises et fondations) et des communautés touchées par la maladie.

La genèse du Fonds

Voici les principales étapes qui ont mené à la création du Fonds mondial :

- Lors de leur réunion de 2000 à Okinawa, au Japon, les dirigeants des pays du G8 ont reconnu la nécessité d'affecter des sommes beaucoup plus considérables à la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. (À l'époque, l'accès aux traitements contre ces trois maladies était très restreint dans les pays en développement.)
- À l'occasion d'un sommet sur le sida qui s'est tenu à Abuja, au Nigeria, en avril 2001, Kofi Annan, alors Secrétaire général des Nations Unies, a appelé à la création d'un fonds mondial visant à canaliser les ressources additionnelles.
- Une session spéciale sur le sida de l'Assemblée générale des Nations Unies s'est conclue, en juin 2001, sur un engagement visant à créer un tel fonds.
- Un groupe de travail de transition a été constitué pour fixer un cadre à la structure et au fonctionnement du Fonds mondial.
- Un secrétariat permanent a été créé en janvier 2002 à Genève, en Suisse.
- À peine trois mois plus tard, le Conseil du Fonds mondial a approuvé la première série de subventions accordées à 36 pays.

Principales réalisations

Au 30 mai 2009, le Fonds mondial avait signé 939 accords de subvention d'une valeur totale de 11,3 milliards de dollars américains. De cet argent, 7,8 milliards avaient été décaissés. En juin 2009, le Fonds mondial estimait que ce soutien financier avait permis :

- à 2,3 millions de personnes de recevoir des antirétroviraux pour le traitement de l'infection à VIH;
- à 5,4 millions de personnes tuberculeuses de se faire traiter convenablement;
- à diverses organisations de distribuer 88 millions de moustiquaires de lit traitées aux insectifuges afin de protéger les familles contre le paludisme.

En juin 2009, le Fonds mondial estimait aussi que :

- 79 millions de personnes avaient subi un test de dépistage du VIH et reçu le counselling nécessaire;
- 537 000 femmes enceintes séropositives avaient reçu un traitement pour éviter la transmission du VIH à leur enfant;
- 10 millions de travailleurs sanitaires et communautaires avaient reçu une formation adéquate en prestation de services;
- 3,7 millions d'orphelins et d'enfants vulnérables avaient reçu un soutien et des soins de base;
- 110 millions de personnes avaient bénéficié des services d'extension communautaire.

Comme on l'a mentionné, nous devons ces réalisations à des projets financés par le Fonds mondial. Cependant, le mérite ne revient pas exclusivement au Fonds, puisque plusieurs des projets ont aussi joui de l'appui des gouvernements nationaux et d'autres bailleurs de fonds.

Principes directeurs

Voici un bref énoncé des principes directeurs du Fonds mondial :

1. **Instrument financier.** Le Fonds mondial agit à titre d'instrument financier et non d'exécutant.
2. **Souveraineté nationale.** Le Fonds mondial est guidé par les pays. Il ne dit pas aux candidats : « Nous vous accorderons une subvention si vous l'utilisez à nos fins. » Il leur demande plutôt « Que feriez-vous si nous vous accordions une subvention? Quels résultats obtiendriez-vous? Si nous estimons que vos objectifs sont réalistes, si nous croyons que ces résultats ont de la valeur et si nous disposons de suffisamment d'argent, nous vous octroierons la subvention. » En d'autres termes, c'est le pays qui propose les activités; le Fonds ne fait que déterminer le mérite des propositions.
3. **Partenariats.** Le Fonds mondial est, en fait, un réseau de partenariats mondiaux et nationaux entre différents secteurs (p. ex., gouvernements, ONG et secteur privé). Dans le langage du Fonds, ces partenariats portent le nom de « partenariats multisectoriels ». L'importance de ces partenariats réside dans le fait que, lorsque le Fonds mondial finance des activités « nationales », ce n'est pas seulement avec le gouvernement du pays qu'il fait affaire.
4. **Additionalité.** Le financement du Fonds mondial doit compléter – et non remplacer – le financement déjà en place. C'est l'un des grands principes de l'organisme.
5. **Octroi axé sur la performance.** Une fois l'accord de subvention conclu, le Fonds donne une première somme d'argent (c.-à-d. des fonds de démarrage) à l'organisation qui réalisera le projet. L'organisation ne recevra les autres décaissements que si elle peut prouver qu'elle est en bonne voie d'atteindre les objectifs de mise en œuvre préétablis.
6. **Examen indépendant.** Les propositions ne sont pas évaluées par le personnel ni les membres du Conseil du Fonds mondial, mais par un comité technique d'examen indépendant.

7. **Équilibre.** Le Fonds mondial s'est engagé à partager judicieusement ses ressources entre les régions, les maladies et les catégories d'activités (p. ex., prévention, traitements, soins) afin d'atteindre un juste équilibre.
8. **Transparence et responsabilité.** Le Fonds mondial a pour buts d'assurer la transparence de ses activités et de celles des bénéficiaires, et de s'assurer, au nom des intervenants, que les projets financés donnent des résultats concrets. Parmi ces intervenants, notons les pays donateurs, les pays bénéficiaires et la société civile.
9. **Égalité des sexes.** Le Fonds mondial s'est engagé à promouvoir l'égalité des sexes, tant au sein des projets qu'il finance qu'au sein de sa propre structure d'exploitation. (Le Fonds mondial vient d'ajouter formellement ce principe à sa liste.)

Activités admissibles au financement

Le Fonds mondial finance une vaste gamme d'activités liées à la prévention de trois maladies ainsi qu'aux traitements, soins et soutien à l'intention des personnes qui en sont touchées. La recherche opérationnelle² portant sur l'amélioration de la prestation des services compte parmi ces activités. Cependant, le Fonds ne finance pas la recherche clinique ou en sciences fondamentales ayant pour but d'éprouver l'innocuité et l'efficacité de nouveaux médicaments et vaccins.

Le Fonds mondial appuie également différents projets qui visent le renforcement de la prestation des soins de santé (ce que le Fonds appelle le « renforcement des systèmes de santé »). Cela exclut la construction d'hôpitaux et les autres grands projets d'immobilisations.

(Consulter l'encadré « Pour en savoir davantage », à la page suivante.)

² Dans le contexte du guide, l'expression désigne l'analyse scientifique de l'efficacité et de la portée des services et programmes.

Pour en savoir davantage

Vous trouverez un complément d'information au sujet de **la genèse** du Fonds mondial sur son site Web à l'adresse www.theglobalfund.org/fr. Cliquez sur « Qui nous sommes », puis sur « À propos du Fonds mondial » et « Historique » dans le menu de gauche. L'information est disponible dans les six langues officielles de l'ONU. Vous pouvez aussi cliquer [ici](#).

Le Fonds mondial a aussi publié une **brochure d'intérêt général**, intitulée *Le Fonds mondial – qui nous sommes, ce que nous faisons*. Il en existe aussi une version anglaise, espagnole, russe, mandarine, allemande et japonaise. Vous trouverez la brochure dans le site Web du Fonds à l'adresse www.theglobalfund.org/fr. Cliquez sur l'onglet « Médias », puis sur « Publications » et « Brochure » dans le menu de gauche, ou cliquez [ici](#).

Il n'existe aucune liste exhaustive des **activités admissibles au financement** du Fonds mondial. Cela dit, vous en trouverez certains exemples à l'« Annexe 3 – Ce que le Fonds mondial soutiendra » du document *Directives pour propositions – Série 9*. Le document est publié dans les six langues officielles de l'ONU. Vous le trouverez sur le site Web du Fonds à l'adresse www.theglobalfund.org/fr. Cliquez sur l'onglet « Candidatures et mise en œuvre », puis sur « Faire une demande de subvention », « Mécanisme de financement par appels à propositions », « 9^e appel à propositions » et « Documentation pour candidature d'un seul pays » dans le menu de gauche. Vous pouvez aussi cliquer [ici](#).

Le Fonds mondial publie un **rapport de progression** complet environ une fois l'an. Vous trouverez les plus récents – dont certains en français – sur le site Web du Fonds à l'adresse www.theglobalfund.org/fr. Cliquez sur l'onglet « Médias », puis sur « Publications » et « Rapports de progression » dans le menu de gauche, ou cliquez [ici](#) pour consulter le rapport de 2009 (en anglais seulement).

Le Fonds mondial publie également un **rapport annuel** en anglais seulement. Vous trouverez celui de 2008 et des années précédentes sur son site Web à l'adresse <http://www.theglobalfund.org/fr>. Cliquez sur l'onglet « Médias », puis sur « Publications » et « Rapports annuels » dans le menu de gauche, ou cliquez [ici](#).

Depuis deux ans, le Fonds mondial publie une fiche d'information sur les antirétroviraux le 1^{er} décembre, à l'occasion de la Journée mondiale du sida. Celle de 2008 renferme, entre autres, des données sur le nombre de personnes qui reçoivent des antirétroviraux grâce aux subventions du Fonds, tant dans le monde que dans chaque région et pays. Vous trouverez la fiche (en anglais seulement) en cliquant [ici](#).

Chapitre 3 – L'architecture globale du Fonds mondial

Ce chapitre explique la structure d'ensemble (planétaire) du Fonds. Il renferme de l'information sur les différentes entités du Fonds, c'est-à-dire le Conseil et ses comités, le Secrétariat, le Comité technique d'examen des propositions, le Groupe technique de référence en évaluation, le Bureau de l'Inspecteur général et le Forum de partenariat.

Conseil du Fonds mondial

Le Conseil est responsable de la gouvernance du Fonds, ce qui comprend les décisions relatives au financement. Il est composé de représentants des gouvernements donateurs, des gouvernements des pays en développement (aussi connus sous le nom de « gouvernements bénéficiaires », c'est-à-dire les gouvernements qui reçoivent des subventions du Fonds), des ONG, du secteur privé (entreprises et fondations) et des communautés touchées (c.-à-d. les personnes vivant avec les maladies).

Le Conseil compte 20 membres qui ont le droit de vote et six qui ne l'ont pas. Les 20 votants représentent trois « blocs » : celui des gouvernements donateurs (huit sièges), celui des gouvernements bénéficiaires (sept sièges) et celui de la société civile et du secteur privé (cinq sièges).

Chaque siège réservé aux pays bénéficiaires correspond à chacune des six régions désignées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), c'est-à-dire l'Afrique, les Amériques, l'Asie du Sud-Est, l'Europe, la Méditerranée orientale et le Pacifique occidental. L'Afrique a droit à un second représentant au Conseil.

Les huit sièges réservés aux pays donateurs sont attribués par l'ensemble des membres du Conseil. Le choix des pays donateurs peut varier un peu au fil des ans, en fonction de l'importance des dons. (Dans la plupart des cas, plusieurs pays donateurs se partagent un siège.)

Le bloc de la société civile et du secteur privé est divisé en cinq groupes ayant chacun un siège au Conseil : les ONG des pays en développement, les ONG des pays industrialisés, le secteur privé, les fondations privées et les communautés vivant avec le VIH/sida, la tuberculose ou le paludisme.

Les six membres sans droit de vote représentent les entités suivantes : l'OMS, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA); la Banque mondiale (qui agit à titre de dépositaire du Fonds), les partenaires du Fonds (dont Stop TB Partnership, Roll Back Malaria et UNITAID [organisation internationale qui assure l'approvisionnement en médicaments anti-VIH]), le directeur exécutif du Fonds mondial, et un citoyen suisse qui habite en Suisse et qui est pleinement autorisé à agir au nom du Fonds mondial en vertu des lois de ce pays.

Les membres du Conseil ont un mandat de deux ans. Ils ne siègent pas à titre personnel, mais à titre de représentants de leur groupe constitutif³. Chaque membre peut autoriser un suppléant à agir en son nom.

Le Conseil du Fonds mondial se réunit au moins deux fois l'an.

³ Ainsi, le groupe constitutif du représentant des pays en développement de l'Asie du Sud-Est est composé des gouvernements des pays de cette région. Le groupe constitutif du représentant des ONG des pays industrialisés est composé des ONG qui luttent contre le sida, la tuberculose et/ou le paludisme dans ces pays.

Les membres du Conseil privilégient les décisions consensuelles. S'ils sont dans l'impossibilité d'en arriver à un consensus, ils passent au vote. Les motions ne sont officielles que si elles sont adoptées aux deux tiers des voix des membres présents de chacun des deux groupes suivants : a) les huit sièges des pays donateurs et les deux représentants du secteur privé, et b) les sept sièges des pays développés, les deux sièges des ONG et du représentant des communautés touchées par le VIH/sida, la tuberculose ou le paludisme.

Les membres du Conseil désignent un président et un vice-président parmi les membres ayant le droit de vote, et leur confient un mandat de deux ans. Le président est choisi parmi les membres du premier groupe susmentionné et le vice-président, parmi les membres du second. Aux deux ans, il y a alternance, c'est-à-dire que c'est le premier groupe qui élit le vice-président et le second, le président. En juillet 2009, le Conseil a choisi comme président le D^r Tedros Adhanom Ghebreyesus, ministre de la Santé de l'Éthiopie (pays en développement), et comme vice-président, M. Ernest Loevinsohn, directeur général, Direction des initiatives mondiales, Agence canadienne de développement international (pays donateurs).

Les délégations au Conseil et leur sélection

Chaque membre du Conseil peut assister aux réunions accompagné de neuf délégués : son suppléant, le coordonnateur pour la communication et sept autres individus. Une délégation ne peut compter plus de 10 personnes. Le membre, son suppléant et le coordonnateur pour la communication sont les trois titulaires de fonction de la délégation. C'est le groupe constitutif du membre du Conseil qui détermine comment seront nommés les délégués.

Le coordonnateur pour la communication, comme son titre l'indique, coordonne l'échange d'information entre les membres de sa délégation ainsi qu'avec le groupe constitutif qu'elle représente⁴.

Comités du Conseil

Le Conseil du Fonds mondial compte quatre comités permanents :

- Politique et stratégie,
- Portefeuille,
- Éthique,
- Finances et vérification.

Tous les comités sont des organes consultatifs du Conseil d'administration. Le Comité de la politique et de la stratégie gère le dossier des politiques générales du Fonds et de ses principales structures de gouvernance. Les activités du Comité du portefeuille et de la mise en œuvre portent sur les politiques et les stratégies relatives à la gestion du portefeuille des subventions. Le Comité d'éthique, pour sa part, s'occupe de la mise en œuvre de la politique en matière de conflits d'intérêts du Fonds, dont le titre officiel est *Policy on Ethics and Conflict of Interest for Global Fund Institutions*. Le Comité des finances et de la vérification, comme son nom l'indique, est chargé de tous les dossiers relatifs aux finances et à la

⁴ Il existe plusieurs niveaux de représentation au Fonds mondial, et la terminologie employée peut porter à confusion. En résumé, le Fonds est formé de groupes constitutifs (p. ex. les pays donateurs) dont chacun a droit à un certain nombre de sièges – occupés par des « membres » – au Conseil d'administration (voir le début du chapitre). Chaque groupe constitutif choisit la ou les entités qui parleront en son nom à la table du Conseil. Chaque membre du Conseil peut former, en collaboration avec l'ensemble du groupe constitutif, une délégation d'au plus 10 personnes (dont le membre lui-même). Aux fins du guide, le terme « membre » signifie à la fois l'entité choisie par le groupe constitutif pour le représenter ET la personne physique qui assiste aux réunions.

vérification, dont celui du budget d'exploitation. Ce comité est le principal responsable du mécanisme de reconstitution volontaire des ressources (collecte de fonds).

Dans l'ensemble, les politiques sont élaborées par les comités, qui les soumettent à l'approbation de l'ensemble du Conseil d'administration.

Planification stratégique

La plus récente version du plan stratégique du Fonds mondial a été adoptée par le Conseil en 2007.

Pour en savoir davantage

Vous trouverez un complément d'information au sujet de **la structure et du fonctionnement** du Conseil d'administration en consultant son règlement intérieur (publié en anglais et en français) qui se trouve sur le site Web du Fonds mondial à l'adresse www.theglobalfund.org/fr. Cliquez sur « Qui nous sommes », puis sur « Structures principales », « Conseil » et « Governance Policies » dans le menu de gauche. Cliquez ensuite sur l'hyperlien « Français » de la rubrique « Amended By-Laws » dans le corps du texte. Vous pouvez aussi cliquer [ici](#).

Plusieurs pages du site Web du Fonds portent sur les **activités et les décisions** du Conseil et de ses comités. Vous en trouverez la majorité à l'adresse www.theglobalfund.org/fr. Cliquez sur « Qui nous sommes », puis sur « Structures principales » et « Conseil » dans le menu de gauche, ou cliquez [ici](#). L'information comprend, entre autres : a) une brève biographie et les coordonnées des membres du Conseil; b) le calendrier des activités du Conseil et de ses comités; c) les coordonnées des coordonnateurs pour la communication de chaque délégation au Conseil; d) des renseignements sur chaque réunion du Conseil; e) des renseignements sur chacun de ses comités. Cette information générale est fournie principalement en anglais. En revanche, le Fonds publie les décisions du Conseil en plusieurs langues sur son site Web à l'adresse www.theglobalfund.org/fr. Cliquez sur « Qui nous sommes », puis sur « Structures principales », « Conseil » et « Décisions du Conseil » dans le menu de gauche. Vous pouvez aussi cliquer [ici](#).

Il existe une page distincte pour chaque **réunion du Conseil**. Elle renferme des liens vers les documents de fond de la réunion et la version officielle des décisions qui ont été prises. L'information sur chaque **comité du conseil** comprend la liste des membres, les coordonnées de ses président et vice-président, et celles des membres clés du Secrétariat du Fonds qui assurent le soutien au comité. Les documents des comités ne sont pas disponibles sur les pages Web des comités. Cependant, vous trouverez les rapports présentés par les comités aux plénières du Conseil dans la page Web correspondant à chaque réunion. Ils y sont ajoutés après chaque réunion.

Le Fonds mondial a publié les *Directives concernant les processus des groupes constitutifs*, qui **aident les groupes constitutifs** à se gouverner et à choisir leurs délégations. Le document est aussi publié en anglais, en espagnol, en russe et en arabe sur le site www.theglobalfund.org/fr. Cliquez sur l'onglet « Médias », puis sur « Publications » et « Autres publications » dans le menu de gauche (cherchez « Guidelines on Constituency Processes » dans le corps du texte). Vous pouvez aussi cliquer [ici](#).

Le **plan stratégique** fait partie du document intitulé *A Strategy for the Global Fund: Accelerating the Effort To Save Lives*, publié en anglais seulement sur le site www.theglobalfund.org/fr. Cliquez sur l'onglet « Médias », puis sur « Publications », « Autres publications » et « Stratégie pour le Fonds mondial » dans le menu de gauche. Vous pouvez aussi cliquer [ici](#).

Secrétariat du Fonds mondial

Le Secrétariat du Fonds mondial, dont le siège est à Genève (Suisse), est responsable du fonctionnement quotidien du Fonds. Il est chargé, entre autres : de gérer le processus de demandes de subvention; d'administrer les subventions; de mobiliser les ressources des secteurs public et privé; de fournir une assistance financière, juridique et administrative; de tenir les membres du Fonds mondial et le public au courant des activités de l'organisme.

Le Secrétariat compte actuellement quelque 470 employés qui sont sous la direction du D^r Michel Kazatchkine. Le Secrétariat est divisé en cinq départements :

- Services internes,
- Finances,
- Programmes pays,
- Partenariats et relations externes,
- Stratégie, performance et évaluation.

Voici la description des trois derniers départements.

Le **Département des programmes pays**, plaque tournante des activités du Secrétariat, gère le portefeuille des subventions du Fonds. Le département est divisé en trois unités géographiques :

- Afrique,
- Asie et
- ELM.

L'Unité ELM est composée des trois équipes régionales suivantes : celle de l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale (EECA), celle de l'Amérique latine et des Caraïbes (LAC), et celle du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA). L'acronyme ELM est composé de la première lettre du sigle anglais de chaque équipe.

Chaque unité géographique est composée de trois équipes chargées des sous-régions, ainsi que d'une équipe dont le mandat s'étend au-delà des régions, voire du Département des programmes pays. Les trois équipes dont le mandat est plus vaste sont celles du renouvellement des subventions (relève de l'Unité de l'Afrique), des CCM (relève de l'Unité de l'Asie) et des agents locaux du Fonds (relève de l'Unité ELM). (Le chapitre 4, *L'architecture nationale du Fonds mondial*, renferme plus d'information sur les CCM et les agents locaux.)

Les équipes sous-régionales comptent plusieurs gestionnaires de portefeuille. Chaque gestionnaire gère le dossier des subventions d'un certain nombre de pays. Le gestionnaire de portefeuille est donc le principal point de contact du Fonds durant la négociation de l'accord de subvention et la mise en œuvre du projet.

Le **Département des partenariats et des relations externes** assure la communication et la liaison avec les intervenants externes qui luttent contre les trois maladies ou qui s'intéressent aux activités du Fonds, c'est-à-dire les médias, les organisations multilatérales et bilatérales, la société civile et le secteur privé. C'est aussi ce département qui dirige les activités de mobilisation des ressources du Secrétariat.

Le **Département de la stratégie, de la performance et de l'évaluation** compte plusieurs unités qui élaborent les politiques et appuient les activités du Fonds. Leur mandat vise, entre

autres, les stratégies et les politiques générales, l'approvisionnement, et le suivi et l'évaluation tant des subventions des pays que du fonctionnement du Fonds à Genève et dans les pays (p. ex. CCM et agents locaux). Le Département compte aussi une équipe chargée des politiques et procédures liées au processus de subvention du Fonds.

Pour en savoir davantage

Vous trouverez un complément d'information au sujet du Secrétariat, dans les six langues officielles de l'ONU, sur le site Web du Fonds à l'adresse www.theglobalfund.org/fr. Cliquez sur l'onglet « Qui nous sommes », puis sur « Structures principales » et « Secrétariat » dans le menu de gauche. Vous pouvez aussi cliquer [ici](#). Le sous-menu vous permettra d'afficher : a) une description de la structure du Secrétariat, b) les coordonnées du siège du Secrétariat et de chacun de ses départements et la biographie des membres de la haute direction. Dans les deux derniers cas, l'information est publiée en anglais seulement.

Comité technique d'examen des propositions

Le Comité technique d'examen des propositions (TRP) joue un rôle primordial au chapitre du processus de subvention du Fonds mondial. Le TRP est un panel indépendant d'experts internationaux dans les domaines du VIH/sida, de la tuberculose, du paludisme, et de la santé et du développement. Il évalue le volet technique des demandes de subvention recevables. À la lumière de cet examen, il présente ses recommandations sur le financement au Conseil d'administration. À ce jour, le Conseil a toujours accepté les recommandations du TRP. Le Comité est composé d'au plus 40 experts qui ne peuvent pas être membres du personnel ni du Conseil du Fonds. Les experts sont nommés par le Conseil; leur mandat se limite à quatre séries de propositions.

Pour en savoir davantage

Vous trouverez un complément d'information au sujet du TRP sur le site Web du Fonds à l'adresse www.theglobalfund.org/fr. Cliquez sur l'onglet « Qui nous sommes », puis sur « Structures principales » et « Comité technique d'examen des propositions » dans le menu de gauche. Vous pouvez aussi cliquer [ici](#). L'information comprend : a) les attributions du TRP (dans les six langues officielles de l'ONU), b) la liste des membres qui y siégeaient lors de la dernière série de propositions et leur biographie (en anglais seulement), et c) les rapports du TRP – et du Secrétariat – sur chaque série de propositions (en certaines langues).

Groupe technique de référence en évaluation

Le Groupe technique de référence en évaluation est un organe consultatif indépendant qui met au service du Fonds son expertise en suivi et évaluation. Le Groupe a coordonné récemment l'évaluation des cinq premières années d'exploitation du Fonds mondial (voir le chapitre 13, *L'évaluation du Fonds mondial*). Le Conseil demande parfois à ce groupe d'étudier un aspect particulier d'un projet qu'il subventionne. De plus, le Groupe conseille le Secrétariat en ce qui concerne les pratiques et les approches en matière d'évaluation, la présentation de rapports, et d'autres questions d'ordre technique et fonctionnel du suivi et de l'évaluation. Les membres du Groupe technique sont nommés par le Conseil et représentent,

entre autres, les praticiens, les établissements de recherche, le milieu universitaire et de l'enseignement, les pays donateurs et bénéficiaires, et les ONG.

Pour en savoir davantage

Vous trouverez un complément d'information au sujet du Groupe technique de référence en évaluation, en anglais seulement, sur le site Web du Fonds à l'adresse www.theglobalfund.org/fr. Cliquez sur l'onglet « Qui nous sommes », puis sur « Structures principales » et « Groupe technique de référence en évaluation » dans le menu de gauche. Vous pouvez aussi cliquer [ici](#). L'information comprend : a) les attributions du Groupe; b) la liste de ses membres; c) le compte rendu de ses réunions; c) les rapports sur différentes études qu'il a menées.

Bureau de l'Inspecteur général

Le Bureau de l'Inspecteur général est une entité indépendante du Secrétariat du Fonds mondial, placée sous l'autorité directe du Conseil d'administration. Il a pour mission de surveiller l'ensemble des activités du Secrétariat du Fonds et des pays bénéficiaires, et de faire rapport au Fonds sur leur adhérence aux politiques et procédures générales. En termes plus précis, l'Inspecteur général se charge de la lutte contre la fraude, le gaspillage, les abus, la malversation et l'incurie.

L'Inspecteur général a tous les pouvoirs nécessaires pour remplir son mandat.

Le Bureau de l'Inspecteur général invite les dénonciateurs de fraude et d'abus possibles à porter plainte. Ils peuvent communiquer avec son personnel par courriel (inspector.general@bluewin.ch), par téléphone (+41 22.341.5258 ou 5259), par télécopieur (+41 22.341.5257) ou par la poste, au Bureau de l'Inspecteur général, Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, C.P. 561, 1214 Vernier – Genève (Suisse). Les dénonciateurs peuvent également remplir une formule électronique qu'ils trouveront à l'adresse <http://www.theglobalfund.org/fr/oig/contact/?lang=fr>. La formule et son mode d'emploi sont publiés dans plusieurs langues. Il est possible de téléphoner sans frais au Bureau de l'Inspecteur général à partir de plusieurs pays. Cliquez [ici](#) pour plus d'information.

Le personnel du Bureau de l'Inspecteur général dit préserver jalousement la confidentialité de toutes les communications qu'il reçoit. Les personnes qui le désirent peuvent porter plainte anonymement, pour autant que le Bureau puisse communiquer avec elles pour plus d'information, le cas échéant. Le personnel du Bureau invite aussi les plaignants à communiquer dans la langue de leur choix.

Pour en savoir davantage

Vous trouverez un complément d'information au sujet du Bureau de l'Inspecteur général sur le site Web du Fonds à l'adresse www.theglobalfund.org/fr. Cliquez sur l'onglet « Qui nous sommes », puis sur « Structures principales » et « Bureau de l'Inspecteur général » dans le menu de gauche. Vous pouvez aussi cliquer [ici](#). L'information comprend : a) l'énoncé de la mission, du mandat et des attributions du Bureau, et b) plusieurs documents portant sur les politiques en matière de plaintes et la marche à suivre pour en déposer une. Cette page est aussi disponible en anglais, en espagnol et en russe.

Forum de partenariat

Le Forum de partenariat est partie intégrante de la structure de gouvernance du Fonds mondial. Il réunit, généralement aux deux ans, des intervenants internationaux de tous les milieux. Il fournit une tribune qui leur permet de discuter de la performance du Fonds et de présenter des recommandations relatives aux stratégies et à l'efficacité de l'organisme. Les participants représentent les PR, la société civile, les gouvernements donateurs et bénéficiaires, les membres du Conseil, les agences de développement, les établissements techniques et de recherche, les fondations et l'entreprise privée.

À ce jour, le Forum de partenariat du Fonds mondial s'est réuni trois fois : à Bangkok (Thaïlande) en mars 2004, à Durban (Afrique du Sud) en juillet 2006 et à Dakar (Sénégal) en décembre 2008.

Pour en savoir davantage

Vous trouverez un complément d'information au sujet du Forum de partenariat, dans différentes langues, sur le site Web du Fonds à l'adresse www.theglobalfund.org/fr. Cliquez sur l'onglet « Qui nous sommes », puis sur « Structures principales » et « Forum de partenariat » dans le menu de gauche. Vous pouvez aussi cliquer [ici](#).

MonFondsMondial

MonFondsMondial, une ramification du Forum de partenariat, ne fait pas partie de la structure proprement dite du Fonds Mondial. Cette tribune électronique incite néanmoins les intervenants à discuter entre eux des activités du Fonds mondial et de la lutte contre les trois maladies qu'il appuie. On y parle français, anglais, espagnol et russe.

Pour en savoir davantage

Consultez le site de MonFondsMondial, à l'adresse <http://myglobalfund.org/fr/>.

Chapitre 4 – L'architecture nationale du Fonds mondial

Ce chapitre porte sur l'architecture (structure) nationale qu'a adoptée le Fonds mondial pour mener ses activités dans les pays bénéficiaires. On y décrit le rôle des instances de coordination nationale, des bénéficiaires principaux, des sous-bénéficiaires et des agents locaux du Fonds.

Le Fonds mondial n'a pas de bureaux et, par conséquent, pas de présence officielle dans les pays. Cependant, son architecture comprend des entités qui agissent à l'échelle des pays.

Instances de coordination nationale

Le Fonds mondial fonctionne par l'entremise de partenariats multisectoriels, appelés instances de coordination nationale (CCM), dans des pays en développement. Ces instances ont pour mandat de préparer des propositions de financement et de les présenter au Fonds mondial. Elles désignent aussi un ou plusieurs organismes qui agiront à titre de bénéficiaires principaux (PR), c'est-à-dire qui administreront la subvention du Fonds et qui assureront la réalisation du projet qu'elle vise (voir la prochaine section). Enfin, une fois la proposition approuvée, les CCM assurent le suivi auprès des PR pour évaluer les progrès accomplis.

Les CCM sont composées de représentants des secteurs public et privé, dont des représentants de gouvernements, d'agences de développement multilatérales ou bilatérales, d'ONG, du milieu universitaire et de l'enseignement, de sociétés et de personnes vivant avec les maladies.

Dans les très grands pays fédérés, les efforts de la CCM peuvent être augmentés par une ou plusieurs instances de coordination sous-nationale (sous-CCM).

Bien que la plupart des propositions soient présentées au Fonds mondial par les CCM et les sous-CCM, d'autres entités peuvent faire de même. Le chapitre 8, *La présentation des demandes de financement au Fonds mondial*, renferme plus d'information à ce sujet.

Pour en savoir davantage

Consultez le chapitre 9, *Les instances de coordination nationale*, de ce guide.

Bénéficiaires principaux et sous-bénéficiaires

Les PR mettent en œuvre les propositions approuvées par le Conseil d'administration du Fonds. Il peut s'agir d'entités gouvernementales, non gouvernementales ou privées. En règle générale, les PR sont des organisations nationales. Toutefois, des organisations internationales remplissent parfois cette fonction, surtout dans les pays secoués par de graves conflits.

Une fois la proposition approuvée, le Fonds mondial conclut un accord de subvention avec chaque PR nommé dans la demande (il peut y en avoir plusieurs). (Avant de signer l'accord, le Fonds s'assure que le PR est en mesure de remplir son rôle [voir la prochaine section sur les agents locaux du Fonds].)

Durant la réalisation du projet, le PR travaille généralement avec plusieurs sous-bénéficiaires (SR) qui relèvent directement de lui. Chaque SR est chargé d'un volet précis du projet. Il s'agit généralement d'organisations locales ou nationales provenant du milieu gouvernemental, de la société civile ou du secteur privé. Les divisions nationales d'ONG internationales peuvent aussi remplir les fonctions de SR.

Pour en savoir davantage

Le chapitre 11 de ce guide, *La mise en œuvre des subventions*, présente un complément d'information.

Agents locaux du Fonds

Comme nous l'avons mentionné, le Fonds mondial n'a pas de bureaux dans les pays. Son siège est à Genève (Suisse). Il embauche plutôt des agents locaux qui surveillent, en son nom, les activités au palier national. Ils portent le titre d'« agents locaux du Fonds » (ALF). Ils sont chargés d'évaluer la gestion financière et les compétences administratives des PR nommés, ainsi que de faire état au Fonds de la performance des subventions. Les agents locaux sont choisis en vertu d'un appel d'offres concurrentiel. À ce jour, les ALF ont presque toujours été de grands cabinets de comptabilité ou de conseillers en gestion, mais le Fonds tente d'inciter d'autres entités à participer aux appels d'offres.

Le Fonds mondial nomme généralement un agent local dans chaque pays bénéficiaire. Certains agents travaillent à partir d'un pays avoisinant.

Pour en savoir davantage

Le rôle des agents locaux du Fonds est décrit au chapitre 11, *La mise en œuvre des subventions*, de ce guide.

Vous trouverez un complément d'information au sujet des agents locaux, dans différentes langues, sur le site Web du Fonds à l'adresse www.theglobalfund.org/fr. Cliquez sur l'onglet « Qui nous sommes », puis sur « Structures principales » et « Agents locaux du Fonds » dans le menu de gauche. Vous pouvez aussi cliquer [ici](#). La page comprend :

- a) une description du mécanisme d'appel d'offres qui régit le choix des agents locaux;
- b) une liste des agents présentement en fonction;
- c) des exemples d'appels d'offres récents;
- d) une foire aux questions;
- e) les politiques, outils et directives du Fonds concernant les agents locaux.

Chapitre 5 – Les partenariats

Les partenariats avec d'autres organisations sont essentiels au fonctionnement du Fonds mondial. Ce chapitre porte sur les différents types de partenariats entretenus par le Fonds. Il décrit le rôle des partenaires du développement, de la société civile et du secteur privé. Enfin, il présente la liste des organisations appelées Amis du Fonds mondial.

Le Fonds mondial est, en soi, un partenariat entre les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les communautés touchées. Afin d'éviter le plus possible la lourdeur administrative, le Fonds compte sur une mosaïque de partenaires pour mener les activités nécessaires à son fonctionnement et à son succès. Ainsi, au plan national, le Fonds dépend des CCM, des PR et des SR (voir le chapitre 4, *L'architecture nationale du Fonds mondial*).

Les partenariats prennent de nombreuses formes allant des rapports officiels à la consultation ponctuelle. Le Secrétariat du Fonds aide à coordonner et à faciliter ces partenariats; cependant, il ne participe pas activement à l'entretien d'un certain nombre d'entre eux, plus particulièrement ceux entre les partenaires externes et les CCM.

Partenaires du développement

Lorsque le Secrétariat du Fonds, les CCM, les PR ou d'autres exécutants ont besoin de soutien technique, le Fonds s'en remet souvent à l'OMS, à l'ONUSIDA, à la Banque mondiale, au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et à d'autres organisations internationales. Il a signé des protocoles d'entente avec la plupart de ces organisations. Nombreuses sont les agences bilatérales de développement qui fournissent aussi leur expertise technique.

Le Fonds mondial collabore avec les agences de développement bilatérales et multilatérales⁵ pour éviter le dédoublement ou le chevauchement du financement, et pour assurer la cohérence de l'intervention des pays donateurs.

En ce qui concerne l'achat de médicaments, de produits sanitaires et de fournitures, le Fonds travaille avec des mécanismes d'approvisionnement mondiaux comme UNITAID, la Global TB Drug Facility, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et des fournisseurs privés.

Société civile

La société civile a joué un rôle fondamental dans l'évolution du Fonds mondial depuis la création de cet organisme. Des organisations de la société civile ont milité activement en faveur de l'augmentation des ressources accordées au Fonds mondial par les pays occidentaux. La société civile a aussi laissé sa marque au Conseil du Fonds, où chacun de ses représentants a une voix égale à celle des pays donateurs et bénéficiaires. De plus, les

⁵ Les agences de développement bilatérales sont des organismes nationaux créés par les pays pour canaliser l'aide qu'ils consentent aux pays en développement. Citons, en exemple, la Agency for International Aid (USAID) des États-Unis, le Overseas Aid Program (AusAid) australien, l'agence suédoise de développement international et le ministère du développement international (DfID) du Royaume-Uni. Les agences de développement multilatérales sont des organisations internationales qui financent des projets de développement dans les pays qui en ont besoin. La Banque mondiale et les banques régionales de développement, dont la African Development Bank, les agences intergouvernementales, dont la Commission européenne, et les agences de l'ONU, dont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), sont des agences de développement multilatérales.

délégations gouvernementales au Conseil comprennent parfois des représentants de la société civile.

La société civile est aussi membre des CCM, où elle représente les ONG, les organisations religieuses et confessionnelles et les communautés vulnérables et marginalisées qui sont touchées par les trois maladies.

Des organisations de la société civile sont parfois nommées PR ou SR; elles aident à réaliser les projets financés par le Fonds. Leur contribution à ce titre s'avère particulièrement utile lorsqu'il s'agit de joindre des populations fortement marginalisées.

Enfin, la société civile joue un rôle important au chapitre de la surveillance. Elle suit les activités du Fonds et des pays bénéficiaires, et fait pression auprès du Fonds pour qu'il améliore son fonctionnement⁶.

Secteur privé

Grâce à une collaboration avec des sociétés privées, le Fonds mondial a bénéficié d'importants dons en argent et en nature, dont les suivants :

- **PRODUITS RED^{MC}** – Les produits RED sont un outil de collecte de fonds et de sensibilisation. Une part des bénéfices de la vente de ces produits est remise directement au Fonds mondial.
- **Programme Corporate Champions** – Ce programme favorise un engagement financier de haut niveau de la part des sociétés.
- **Mise en œuvre des subventions** – La participation du secteur privé aux projets subventionnés par le Fonds mondial prend plusieurs formes. Il peut s'agir de siéger aux CCM (qui surveillent la mise en œuvre des subventions) ou de soutenir leurs activités, de fournir un soutien sur le plan technique ou de la gestion aux bénéficiaires ou de remplir les fonctions de PR ou de SR.
- **Services bénévoles** – Il arrive que des sociétés mettent gratuitement leur expertise au service du Secrétariat du Fonds ou des CCM pour soutenir leurs fonctions de base, allant de la mobilisation des ressources et des communications à l'élaboration des stratégies et des politiques.

Les Amis du Fonds mondial

Au cours des dernières années, huit ONG chargées de faire connaître le Fonds mondial et d'en augmenter le soutien ont vu le jour aux États-Unis, au Japon, en Europe, en Afrique et dans la région du Pacifique. Il s'agit des organisations suivantes :

- Friends of the Global Fight (États-Unis),
- Amis du Fonds mondial (Japon),
- Amis du Fonds mondial (Europe),
- Amis du Fonds mondial (Afrique),
- Pacific Friends of the Global Fund,
- Amis du Fonds mondial (Moyen-Orient et Afrique du Nord),

⁶ Aidspan est le parfait exemple d'une organisation de la société civile qui joue un rôle de surveillance.

- Amis du Fonds mondial (Amérique latine),
- Amis du Fonds mondial (Asie du Sud et Asie occidentale).

Pour en savoir davantage

Vous trouverez un complément d'information au sujet des nombreux partenariats du Fonds mondial sur son site Web à l'adresse www.theglobalfund.org/fr. Cliquez sur l'onglet « Qui nous sommes », puis sur « Nouveau partenariat » dans le menu de gauche. Vous pouvez aussi cliquer [ici](#). Le sous-menu comprend les options suivantes : « Amis du Fonds », « ONG et société civile », « Partenaires de développement » et « Secteur privé ». La majorité de l'information est publiée en anglais seulement.

Vous trouverez le document *Un partenariat évolutif : Le Fonds mondial et la société civile dans la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme* du Fonds mondial sur son site Web à l'adresse www.theglobalfund.org/fr. Le document est aussi publié en anglais, en espagnol, en russe et en mandarin. Cliquez sur l'onglet « Médias », puis sur « Publications », « Autres publications » et « Un partenariat en évolution » dans le menu de gauche. Vous pouvez aussi cliquer [ici](#).

Chapitre 6 – Les ressources mobilisées par le Fonds mondial

Ce chapitre présente le bilan des activités de mobilisation des ressources du Fonds mondial. Il décrit les principaux mécanismes auxquels le Fonds a recours pour solliciter les pays donateurs; énumère d'autres sources de financement; explique l'écart entre les sommes recueillies et les objectifs fixés par le Fonds. Les montants sont exprimés en dollars américains.

Les besoins de la lutte contre les trois maladies se multiplient depuis de nombreuses années. Le défi du Fonds mondial a été de mobiliser suffisamment de ressources additionnelles pour répondre à la demande.

L'argent recueilli par le Fonds

Le Fonds mondial est financé principalement par les pays donateurs, qui sont pour la plupart les plus prospères d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Asie. Parmi les autres sources de financement, notons les dons des sociétés ainsi que des fondations publiques et privées (voir la rubrique en fin de chapitre).

Le tableau 6.1 présente les sommes qui ont été versées au Fonds mondial en date du mois de mai 2009. C'est l'argent que le Fonds a reçu des donateurs.

Tableau 6.1 : Argent versé à ce jour

Source	Montant (en millions de \$)
Pays donateurs	12 721
Autres sources	760
TOTAL	13 481

Le tableau 6.2 ventile le montant des promesses de financement en date du mois de mai 2009. Les sommes d'argent représentent non seulement l'argent versé au Fonds, mais aussi l'argent qui a été promis par écrit pour le financement d'activités futures. De nombreuses promesses se prolongent jusqu'en 2010; certaines, jusqu'en 2015.

Tableau 6.2 : Promesses de financement à ce jour

Source	Montant (en millions de \$)
Pays donateurs	19 551
Autres sources	803
TOTAL	20 354

Les montants du tableau 6.2 comprennent ceux du tableau 6.1.

Pour en savoir davantage

Vous trouverez un complément d'information au sujet des ressources mobilisées par le Fonds mondial, en anglais seulement, sur son site Web à l'adresse www.theglobalfund.org/fr. Cliquez sur l'onglet « Qui nous sommes », puis sur « Nos ressources » dans le menu de gauche. Vous pouvez aussi cliquer [ici](#). Vous y trouverez, entre autres, un lien vers un fichier Excel qui contient des statistiques à jour sur les montants versés et promis, ventilées par donateur et par année.

Mécanisme de reconstitution volontaire des ressources pour les pays donateurs

En 2005, le Fonds mondial a créé ce qu'il appelle le « mécanisme de reconstitution volontaire » dans le but d'augmenter son financement et de le rendre plus permanent et plus prévisible. Ce mécanisme prévoit des réunions ponctuelles avec les principaux pays donateurs, à l'occasion desquelles le Fonds fait rapport sur ses activités et incite les participants à annoncer leurs promesses de financement pour les années suivantes.

La première période de reconstitution visait 2006 et 2007. Le Fonds a rassemblé les pays donateurs à trois reprises. La deuxième période de reconstitution a commencé en 2008 et se terminera en 2010. À ce jour, le Fonds a tenu deux réunions avec les pays donateurs. Outre ces réunions, le Fonds organise des bilans de mi-parcours qui permettent aux donateurs de discuter de l'évolution des dossiers.

Le Fonds prévoit une troisième période de reconstitution, qui visera les années 2011, 2012 et 2013.

Pour en savoir davantage

Vous trouverez un complément d'information au sujet du mécanisme de reconstitution volontaire des ressources, en anglais seulement, sur le site Web du Fonds à l'adresse www.theglobalfund.org/fr. Cliquez sur l'onglet « Qui nous sommes », puis sur « Nos ressources » et « Mécanisme de reconstitution volontaire des ressources » dans le menu de gauche. Vous pouvez aussi cliquer [ici](#). Il existe une rubrique distincte pour chaque réunion que le Fonds a tenue avec les pays donateurs depuis la mise en place du mécanisme. L'information comprend l'ordre du jour de la réunion, la documentation d'appoint, le texte des exposés, le procès-verbal de la réunion et des communiqués pertinents du Fonds mondial.

Autres sources de financement

Comme on peut le constater au tableau 6.1 (ci-dessus), le financement consenti par des donateurs autres que les pays représente une part relativement modeste (6 %) de l'argent versé au Fonds à ce jour. Le Fonds mondial espère que cette part augmentera dans les prochaines années. Voici la liste de ces autres sources de financement :

- dons de fondations publiques et privées,
- campagnes promotionnelles organisées par des sociétés,
- dons de sociétés,
- programme Debt2Health,
- dons de particuliers.

Au mois de mai 2009, le Fonds avait reçu 760 millions de dollars provenant d'autres sources de financement, la principale étant de loin la Bill & Melinda Gates Foundation (550 millions).

À la même date, la campagne commerciale PRODUITS RED^{MC} avait recueilli 133 millions de dollars. Nombre de fabricants de marques reconnues à l'échelle internationale participent à cette campagne, dont GAP, Dell, Apple, American Express et Motorola. Une part des bénéfices de la vente de chaque produit RED est versée directement au Fonds mondial.

En janvier 2008, Chevron a promis 30 millions de dollars au Fonds, soit la plus importante promesse de don provenant d'une société.

Au mois de mai 2009, le programme Debt2Health a permis de recueillir des promesses de dons d'un montant total de 60,8 millions de dollars. Grâce au pardon qualifié des dettes, le programme libère les ressources de pays en développement. Les pays riches qui ont prêté de l'argent aux pays pauvres pardonnent une partie de leur dette. En contrepartie, les pays pauvres s'engagent envers leurs créanciers à affecter un montant préétabli à la santé par le biais de projets financés par le Fonds mondial. Ce montant équivaut généralement au montant du service de la dette pardonnée.

Les dons de particuliers ne représentent qu'une infime partie de tous les montants versés au Fonds mondial à ce jour (c.-à-d. moins de un millier de un pour cent). Cela est attribuable non pas au manque de générosité des particuliers, mais au succès des campagnes de sollicitation que mène le Fonds mondial auprès d'une variété d'autres bailleurs de fonds.

Pour en savoir davantage

Vous trouverez un complément d'information sur les dons provenant d'autres sources, en anglais seulement, dans le fichier Excel susmentionné. (Il se trouve sur le site Web du Fonds à l'adresse www.theglobalfund.org/fr. Cliquez sur l'onglet « Qui nous sommes » et sur « Nos ressources » dans le menu de gauche, puis suivez l'hyperlien. Vous pouvez aussi cliquer [ici](#).)

Vous trouverez des renseignements au sujet du programme Debt2Health, en anglais seulement, sur le site Web du Fonds à l'adresse www.theglobalfund.org/fr. Cliquez sur l'onglet « Qui nous sommes », puis sur « Nos ressources » et « Financement novateur » dans le menu de gauche. Vous pouvez aussi cliquer [ici](#).

Les besoins en ressources

En avril 2009, le Fonds mondial a publié un document qui porte sur ses besoins en ressources. Le document présente des estimations révisées du montant d'argent qu'il devra recueillir entre 2008 et 2010.

Le Fonds estime qu'il aura besoin d'au moins 13,5 milliards de dollars, voire jusqu'à 19,4 milliards de dollars pour cette période de trois ans. Les estimations sont fondées sur trois scénarios différents des besoins futurs (c.-à-d. le montant d'argent nécessaire au financement de nouvelles propositions). Le tableau 6.3 présente ces estimations, ventilées selon l'année et le scénario.

Tableau 6.3 : Estimations du Fonds mondial de ses besoins en ressources (en milliards de \$)

Année	2008	2009	2010	Montant total	Moyenne annuelle
Scénario 1	3,9	5,1	4,5	13,5	4,5
Scénario 2	3,9	6,6	5,5	16,0	5,3
Scénario 3	3,9	8,0	7,5	19,4	6,5

Le document explique que les promesses de dons au Fonds pour cette période s'élèvent à environ 9,5 milliards de dollars, dont 9,5 milliards peuvent être affectés au financement de propositions. L'autre 0,2 milliard est consacré aux subventions de 2007 et aux dépenses de

fonctionnement. L'écart est donc d'au moins 4 milliards de dollars – ou peut-être même 9,9 milliards – selon le scénario.

Le document présente aussi une évaluation provisoire des besoins en financement pour la période de 2011 à 2013. Le Fonds estime qu'il devra recueillir entre 19,6 et 35,6 milliards de dollars, ce qui représente une moyenne annuelle se situant entre 6,5 et 11,9 milliards de dollars.

Pour en savoir davantage

Cette information est tirée du document du Fonds mondial, intitulé *Updated Demand Estimate 2008-2010: Mid-Term Review of the Second Voluntary Replenishment 2008-2010 – Cáceres, Spain, 30 March - 1 April 2009*. Vous le trouverez sur le site Web du Fonds mondial à l'adresse www.theglobalfund.org/fr. Cliquez sur l'onglet « Médias », puis sur « Publications » et « Autres publications » dans le menu de gauche. Vous pouvez aussi cliquer [ici](#).

Chapitre 7 – L'argent engagé et dépensé par le Fonds mondial

Ce chapitre porte sur les fonds engagés et dépensés à ce jour par le Fonds mondial en vertu des séries de propositions et du processus de reconduction des subventions, mieux connu sous le sigle anglais RCC. Tous les montants sont exprimés en dollars américains.

Le Fonds mondial finance des projets présentés par les pays sous forme de propositions. Lorsqu'il accepte une proposition, le Fonds s'engage à verser un certain montant d'argent. Mais il ne dépense cet argent que lorsqu'il autorise des décaissements aux organisations chargées de réaliser les projets (c.-à-d. lorsqu'il leur envoie de l'argent).

Au 30 mai 2009, le Fonds mondial avait engagé 15,6 milliards de dollars et en avait dépensé 7,8 milliards.

Fonds engagés

Au 30 mai 2009, le Fonds mondial avait signé des accords de subvention d'une valeur totale de 15,6 milliards de dollars dans le cadre des séries de propositions (phases 1 et 2) et du RCC. (Consultez le chapitre 8, *La présentation de demandes de subvention au Fonds mondial*, pour plus d'information sur ces deux mécanismes de financement.) Le tableau 7.1 présente une ventilation des sommes engagées.

Tableau 7.1 : Montant total des fonds engagés, par série de propositions

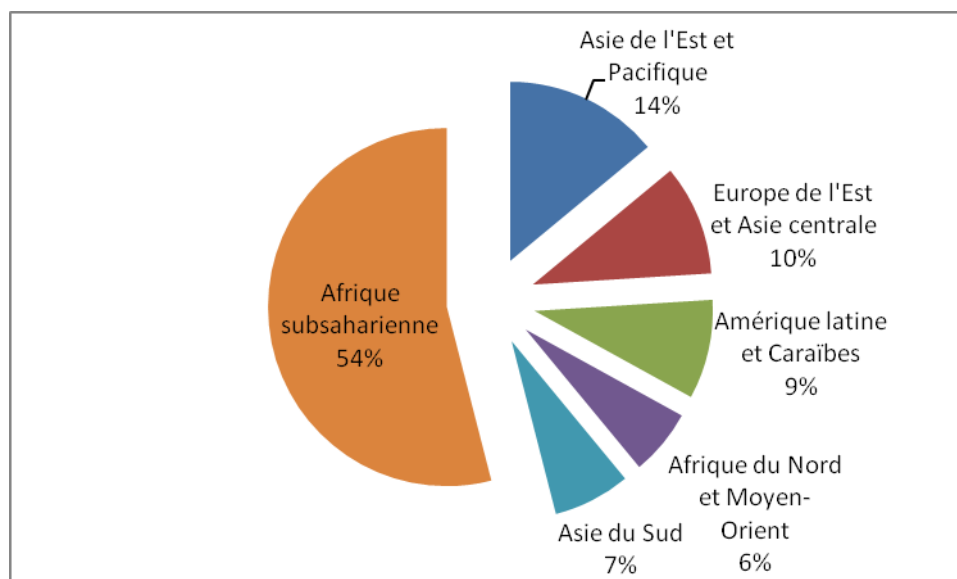
Série	Date d'acceptation des propositions originales	N ^{bre} de propositions retenues	N ^{bre} de renouvellements de la phase 2	N ^{bre} de demandes RCC retenues	Total (en millions de \$)
1	Avril 2002	68	54	8	1 751
2	Janvier 2003	102	92	19	2 845
3	Novembre 2003	75	65	9	1 719
4	Juin 2004	82	79	2	2 856
5	Septembre 2005	72	60	1	1 651
6	Novembre 2006	97	10	0	943
7	Novembre 2007	90	0	0	1 105
8	Novembre 2008	154	0	0	2 750
TOTAL		740	360	39	15 620

Remarques

1. Aux fins de ce tableau, nous avons regroupé les demandes RCC et les propositions auxquelles elles correspondent, en fonction de la date à laquelle chaque proposition originale a été acceptée. Ainsi, le Fonds a accepté huit demandes RCC pour la prolongation des subventions échues de la série 1; 19 pour la prolongation des subventions de la série 2, et ainsi de suite. Il va sans dire que les propositions RCC ont été approuvées bien après la date indiquée dans le tableau.
2. Série 8 : A) Un certain nombre de propositions ont été acceptées en principe seulement; leur financement sera autorisé au cas par cas, en fonction de la disponibilité des fonds. B) Le montant total demandé pour ces propositions est de 2,91 milliards de dollars, mais le Fonds mondial a imposé un plafond de 2,75 milliards. Le Secrétariat du Fonds doit aider les candidats à ajuster leurs budgets en conséquence.

Ce diagramme circulaire illustre la répartition régionale des fonds engagés pour les séries 1 à 8.

Tableau 7.2 : Fonds engagés, par région



Fonds dépensés

Comme l'indique la section précédente, le montant d'argent engagé par le Fonds mondial s'élève à 15,6 milliards de dollars. Au 30 mai 2009, le Fonds n'en avait dépensés (décaissés) que 7,8 milliards⁷. Notons que certains PR n'auront pas dépensé la totalité des fonds qu'ils ont reçus.

Le tableau 7.3 est ventilé par série et par phase.

Tableau 7.3 : Argent dépensé par le Fonds mondial au 30 mai 2009 (en millions de \$)

Série	Phase 1	Phase 2	RCC	Total
1	549	665	69	1 283
2	825	758	37	1 620
3	608	568	12	1 188
4	998	834	NÉANT	1 832
5	725	114	NÉANT	839
6	622	2	NÉANT	624
7	386	NÉANT	NÉANT	386
8	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT
TOTAL	4 712	2 942	119	7 773

(Là où nous avons arrondi les chiffres, les totaux ne sont pas parfaitement exacts.)

⁷ Le solde sera décaissé par projet, lorsque chacun aura atteint une étape prédéterminée.

Pour en savoir davantage

Toute l'information présentée dans ce chapitre est tirée du fichier Excel *Global Fund Grants – Progress Summary*, publié en anglais seulement et mis à jour assez régulièrement. Vous le trouverez sur le site Web du Fonds mondial à l'adresse www.theglobalfund.org/fr. Cliquez sur l'onglet « Programmes » et sur « Engagements et décaissements » dans le menu de gauche, ou cliquez [ici](#). (Cliquez sur l'hyperlien « Résumé dans le texte ».) Le fichier est plus détaillé que le présent guide. Trois rapports fournissent encore plus d'information : *Rapports détaillés des décaissements* (fichier pdf), *Détails des subventions* (fichier Excel de données brutes) et *Détails des décaissements* (fichier Excel de données brutes). Vous en trouverez les hyperliens dans le texte de la page « Engagements et décaissements »

Vous trouverez un autre résumé des subventions accordées par le Fonds mondial sur son site Web à l'adresse www.theglobalfund.org/fr. Cliquez sur l'onglet « Programmes subventionnés » et sur « Décisions de financement » dans le menu de gauche, ou cliquez [ici](#). Les données sont ventilées par série et, pour chaque série, par région et par maladie. Le fichier de chaque série comprend également des hyperliens aux pages et documents pertinents du site Web du Fonds, dont la liste complète des propositions retenues. Il existe des données semblables pour chaque vague de financement RCC.

Enfin, vous trouverez une série de diagrammes circulaires illustrant le financement engagé par le Fonds sur son site Web à l'adresse www.theglobalfund.org/fr. Cliquez sur l'onglet « Programmes » et sur « Distribution des financements » dans le menu de gauche, ou cliquez [ici](#). Les diagrammes sont ventilés en fonction de différents facteurs, dont la maladie, le revenu du pays et le secteur représenté.

Chapitre 8 – La présentation des demandes de financement au Fonds mondial

Ce chapitre explique comment présenter une demande de financement au Fonds mondial. Il comprend de l'information sur la recevabilité des demandes, les séries de propositions, les vagues de financement du processus de reconduction des subventions (RCC) et d'autres formes de financement que le Fonds étudie.

Recevabilité des demandes

Les entités suivantes peuvent présenter une demande de subvention au Fonds mondial :

- les instances de coordination nationale (CCM),
- les instances de coordination sous-nationale (sous-CCM),
- les instances de coordination régionale (ICR),
- les organisations régionales (OR),
- les entités autres que les CCM (hors CCM).

CCM

Ce sont les CCM qui présentent presque toutes les demandes de subvention au Fonds mondial. Elles font l'objet du chapitre 9, *Les instances de coordination nationale*.

Sous-CCM

Les pays dont la CCM ne suffit pas à la tâche peuvent créer des sous-CCM. C'est le cas 1) des grandes fédérations et 2) des pays en crise. La fédération de Russie et l'Afrique du Sud sont deux exemples de fédérations dont les sous-CCM ont présenté des demandes de subvention au Fonds. En règle générale, les sous-CCM des fédérations doivent être reconnues par la CCM et lui faire approuver leurs demandes.

Le Soudan est un bon exemple de ce qui peut se produire dans un pays en crise. À l'occasion des quelques dernières séries de propositions, le Fonds a accepté des propositions de la CCM du Soudan du Nord et d'une sous-CCM du Soudan du Sud. Dans ce cas, la sous-CCM doit démontrer qu'elle n'a pas d'autre choix que d'agir indépendamment de la CCM.

Les sous-CCM doivent remplir les mêmes critères de base que les CCM (voir le chapitre 9, *Les instances de coordination nationale*).

ICR

Un groupe de pays dont les CCM sont actives peut former une ICR afin de présenter une demande de subvention intégrée portant sur une problématique commune qui sous-entend, entre autres, des interventions transfrontalières. L'ICR doit représenter un regroupement naturel de pays.

Les ICR doivent démontrer que leurs projets permettront d'obtenir des résultats qui seraient impossibles à un niveau strictement national. Elles doivent expliquer comment leurs projets complètent le plan d'action de chaque pays en cause et comment elles prévoient

coordonner leurs activités et celles des CCM de ces pays. Enfin, les propositions doivent être approuvées par toutes les CCM concernées.

Voici deux exemples de demandes régionales :

- un projet visant à circonscrire le paludisme dans les régions transfrontalières des Andes (l'ICR représentait la Colombie, l'Équateur, le Pérou et le Venezuela);
- un projet de lutte contre le VIH dans le corridor migratoire Abidjan-Lagos (l'ICR représentait la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Bénin et le Nigeria).

Les pays que l'ONU qualifie de « petits états insulaires en développement » peuvent créer des ICR, même en l'absence de CCM. Le Fonds mondial a reçu une demande d'une ICR représentant les états insulaires du Pacifique occidental et d'une ICR représentant neuf nations des Caraïbes orientales.

Les ICR doivent remplir les mêmes critères de base que les CCM (voir le chapitre 9, *Les instances de coordination nationale*).

OR

Les OR – dont les organismes intergouvernementaux, les ONG internationales et les organisations religieuses et confessionnelles internationales qui interviennent à l'échelle régionale – peuvent présenter un projet qui porte sur des dossiers régionaux ou transfrontaliers. Elles doivent démontrer que leurs activités intègrent la représentation multisectorielle et le partenariat, deux des principes directeurs du Fonds mondial.

À l'instar des propositions présentées par les ICR, celles des OR doivent :

- démontrer que le projet aura une valeur ajoutée supérieure à celle des activités distinctes de chaque pays;
- démontrer l'engagement des autorités de chaque pays visé;
- recevoir l'aval de toutes les CCM concernées.

Puisque la barre est plutôt haute, seule une minorité des demandes présentées par les ICR et les OR sont retenues par le Fonds mondial. En fait, aucune des cinq demandes provenant des ICR ou des OR n'a été retenue lors de la huitième série de propositions.

Hors CCM

Il arrive au Fonds mondial d'accepter des demandes provenant des organisations nommées « hors CCM ». En règle générale, il rejette ce type de demande. Le Fonds préfère financer des projets présentés par des CCM et, dans certaines circonstances, par des sous-CCM, des ICR ou des OR. Les raisons sont nombreuses. Il désire, par exemple, que les propositions soient le fruit d'une collaboration multisectorielle. Il désire aussi éviter la multiplication des demandes non coordonnées provenant d'un même pays.

Des instances hors CCM de tous les secteurs peuvent présenter une demande de financement. Dans les faits, cependant, la plupart des demandes proviennent d'ONG et d'organisations religieuses et confessionnelles.

Le Fonds pourrait accepter une demande hors CCM si, par exemple, le pays n'avait pas de CCM. À l'époque des premières séries de propositions, il existait un certain nombre de ces pays. Aujourd'hui, en revanche, tous les pays – ou presque – ont créé une CCM.

Dans le cas des pays dotés d'une CCM, le Fonds mondial n'acceptera pas de demandes hors CCM à moins :

- que le pays ou la région n'ait pas de gouvernement légitime (p. ex. les pays qui ne sont pas reconnus par l'ONU);
- que le pays ou la région soit en crise, victime d'une catastrophe naturelle ou en état d'urgence complexe;
- que le pays opprime la société civile et les ONG ou qu'il n'entretienne aucun lien avec elles. (Cela comprend les pays dont la CCM n'a pas étudié ou a refusé d'étudier la miniproposition présentée par une organisation de la société civile pour inclusion dans la proposition nationale. Il s'agit aussi des pays dont la CCM n'a pas répondu ou a refusé de répondre aux besoins d'une sous-population précise.)

Voici des exemples de propositions hors CCM que le Fonds mondial a jugé recevables au cours des dernières séries de propositions (avec justification entre parenthèses) :

- séries 6 et 7 – une proposition de Somalie (pays en crise);
- série 7 – une proposition visant la Cisjordanie et la bande de Gaza (pas de gouvernement légitime);
- série 5 – une proposition d'un groupe d'ONG de la fédération de Russie pour venir en aide aux utilisateurs de drogues injectables (la CCM a refusé de cibler cette sous-population).

Le Fonds a financé les trois projets.

Pour en savoir davantage

Le Fonds mondial a publié deux documents qui énoncent les exigences auxquelles doivent répondre toutes les instances de coordination – CCM, sous-CCM et ICR :

1) *Directives sur l'objectif, la structure, la composition et le financement des instances de coordination nationale (CCM) et les critères d'éligibilité pour l'obtention de subventions* et
2) *Clarifications sur les critères minimums concernant les Instances de coordination nationale (CCM) – Série 8*. Vous trouverez ces documents, dans les six langues officielles de l'ONU, sur le site Web du Fonds à l'adresse www.theglobalfund.org/fr. Cliquez sur l'onglet « Qui nous sommes », puis sur « Structures principales », « Instances de coordination nationale » et « Lignes directrices » dans le menu de gauche. Vous pouvez aussi cliquer [ici](#).

Les exigences qui s'appliquent plus particulièrement aux sous-CCM, ICR, OR et hors CCM sont énoncées dans les documents que le Fonds mondial prépare pour chaque série de propositions. Vous trouverez ceux de la série 9, publiés dans les six langues officielles de l'ONU, sur le site Web du Fonds à l'adresse www.theglobalfund.org/fr. Cliquez sur l'onglet « Candidatures et Mise en œuvre », puis « Faire une demande de subvention », « Mécanisme de financement par appels à propositions » et sur « 9^e appel à propositions » dans le menu de gauche. Vous pouvez aussi cliquer [ici](#). Il existe des directives distinctes pour les propositions présentées par un seul pays et celles présentées par un groupe de pays.

À l'occasion de chaque série de propositions, Aidspan publie un guide sur le processus de financement et sur la façon de remplir le formulaire de demande. Le Tome 1 porte sur les facteurs dont les candidats devraient tenir compte s'ils préparent une proposition hors CCM, ICR ou OR. Consultez l'encadré « Pour en savoir davantage » à la fin de la prochaine section.

Séries de propositions

À ce jour, la plupart des demandes de financement ont été présentées dans le cadre des séries de propositions. Une série est un appel de propositions que lance périodiquement le Fonds mondial. Depuis la première série de propositions en 2002, le Fonds annonce généralement une nouvelle série chaque année.

Le Fonds mondial publie un formulaire de demande, des directives à l'intention des candidats et des documents d'appoint pour chaque série de propositions. Les candidats des séries récentes avaient environ quatre mois pour préparer leur proposition. Le Fonds accepte les demandes rédigées dans les langues officielles de l'ONU, à savoir l'anglais, l'arabe, l'espagnol, le français, le mandarin et le russe. Étant donné que l'examen des demandes se déroule en anglais, le Secrétariat du Fonds incite les candidats à fournir une version anglaise de leur demande originale, le cas échéant, à défaut de quoi il se charge lui-même de la traduction.

Le Secrétariat du Fonds passe les demandes en revue pour s'assurer qu'elles sont complètes et recevables. Les critères de recevabilité portent sur plusieurs facteurs.

Le premier facteur est **le type de candidat**. Les CCM doivent remplir certaines conditions essentielles, qui sont décrites au chapitre 9, *Les instances de coordination nationale*. Les sous-CCM et les ICR sont sujettes aux mêmes conditions, ainsi qu'à des exigences additionnelles décrites dans la section précédente. Les OR et les instances hors CCM doivent elles aussi remplir certaines conditions, décrites dans la section précédente.

Le deuxième facteur est **le revenu** du pays. Ainsi, le Fonds mondial n'accepte pas les propositions provenant des pays désignés « à revenu supérieur » par la Banque mondiale. Certaines conditions sont rattachées au troisième facteur, **les populations visées par la proposition**; elles dépendent du revenu du pays.

Enfin, encore selon le revenu du pays, le candidat peut devoir démontrer qu'une certaine part du financement du projet proviendra de sources nationales. C'est ce que le Fonds mondial appelle **le partage des coûts**.

Le Secrétariat transmet les demandes recevables au TRP. (Le chapitre 3, *L'architecture globale du Fonds mondial*, renferme plus d'information au sujet du TRP.)

Lorsqu'une proposition vise plus d'une maladie, le TRP évalue séparément les mérites des activités proposées pour chacune des maladies. En d'autres mots, chaque volet maladie devient une proposition distincte.

En plus de l'information présentée dans le formulaire de demande, le TRP tient compte d'autres renseignements, dont la performance des subventions actuelles du Fonds et l'information fournie par différentes agences, dont l'ONUSIDA, l'OMS et la Banque mondiale. Dans certains cas, le TRP étudie aussi les faiblesses relevées dans des propositions antérieures.

Après avoir évalué une proposition, le TRP lui attribue une note dans l'une des catégories suivantes :

- **recommandée (catégorie 1)** : proposition qu'il recommande au Fonds d'approuver et qui ne requiert que peu ou pas de précisions;

- **recommandée (catégorie 2)** : proposition qu'il recommande au Fonds d'approuver, pour autant que le candidat réponde de manière satisfaisante à toutes ses demandes de précisions;
- **non recommandée (catégorie 3)** – proposition qu'il recommande au Fonds de rejeter sous sa forme actuelle, mais en invitant le candidat à présenter une meilleure demande lors d'une autre série de propositions;
- **non recommandée (catégorie 4)** – proposition qu'il recommande au Fonds de rejeter sans donner suite.

Le TRP fonde ses recommandations sur des critères strictement techniques, dont le mérite technique du projet proposé, la capacité des organisations concernées à le réaliser et la mesure dans laquelle il représente une utilisation judicieuse des fonds. Le TRP n'a pas pour mandat de déterminer si le Fonds mondial aura suffisamment d'argent pour financer toutes les propositions recommandées. Lorsque le nombre de propositions recommandées est supérieur aux fonds disponibles, c'est le Conseil qui tranche.

La question s'est posée lors de quelques séries de propositions. C'est pourquoi le Fonds a adopté une marche à suivre qui décrit, entre autres, comment établir l'ordre de priorité des propositions lorsque les fonds disponibles ne suffisent pas à les financer toutes.

C'est le Conseil du Fonds mondial qui prend la décision en se fondant sur les recommandations du TRP. À ce jour, il a adopté d'emblée toutes ses recommandations. Il a choisi de ne pas discuter des mérites d'une proposition ou d'un pays en particulier et, de ce fait, a dépolitisé le processus.

Le tableau 8.1 présente le nombre de propositions présentées au Secrétariat et recommandées par le TRP (catégories 1 et 2) lors de chacune des huit premières séries de propositions. (Aux fins du tableau et en vue de l'explication ci-dessus, une proposition « recommandée » est une proposition « approuvée ».)

Tableau 8.1 : Nombre de propositions retenues – séries 1 à 8

Série	Propositions recevables	
	N ^{bre} présenté	N ^{bre} (et %) recommandé
1	204	58 (28 %)
2	229	98 (43 %)
3	180	71 (39 %)
4	173	69 (40 %)
5	202	63 (31 %)
6	196	85 (43 %)
7	150	73 (49 %)
8	174	94 (54 %)
Total	1 508	611 (41 %)

Bien que le financement vise généralement une période de cinq ans, le Conseil approuve d'abord le financement des deux premières années seulement (phase 1).

Comme nous l'avons expliqué, le TRP demande habituellement des précisions concernant les propositions de catégories 1 et 2 qu'il recommande. Cette étape est connue sous le nom

de « processus de clarification du TRP ». Lorsqu'il s'agit de propositions de catégorie 1, les précisions sont souvent très mineures. La clarification des propositions de catégorie 2 est généralement plus complexe.

Le Conseil ne transmet pas la liste des précisions exigées au candidat avant d'avoir approuvé officiellement la proposition. En d'autres termes, le Conseil s'engage à financer la demande seulement si le candidat fournit des explications satisfaisantes au TRP. Dans de rares cas, le Conseil a rejeté une proposition approuvée parce qu'il n'était pas satisfait de l'issue du processus de clarification.

Le processus de clarification du TRP peut durer plusieurs semaines.

Pour en savoir davantage

Vous trouverez une brève description du financement par séries de propositions, dans les six langues officielles de l'ONU, sur le site Web du Fonds à l'adresse www.theglobalfund.org/fr. Cliquez sur l'onglet « Candidatures et Mise en œuvre », puis « Faire une demande de subvention », « Mécanisme de financement par appels à propositions » et « Processus de demande de subvention » dans le menu de gauche. Vous pouvez aussi cliquer [ici](#).

Le site Web du Fonds renferme aussi de l'information (en anglais seulement) sur les conditions liées au revenu des pays, aux populations cibles et au partage des coûts. Cliquez sur l'onglet « Candidatures et Mise en œuvre », puis « Faire une demande de subvention » et « Critères d'éligibilité des pays » dans le menu de gauche. Vous pouvez aussi cliquer [ici](#).

Aidspan publie un guide portant sur tous ces sujets à l'occasion de chaque série de propositions. Vous trouverez celui de la huitième série, en français, en anglais et en espagnol, sur le site Web d'Aidspan à l'adresse www.aidspan.org/guides ou en cliquant [ici](#). Le guide compte deux tomes. Entre autres choses, le *Guide de l'Aidspan sur les minipropositions à la huitième série de demandes de subvention au Fonds mondial – Tome 1 : S'y prendre tôt*, renferme des conseils pour aider les CCM à préparer leurs propositions. Il présente également une analyse approfondie des points forts et des points faibles des propositions présentées dans le passé. (L'analyse est fondée sur les remarques du TRP.) Le *Guide de l'Aidspan sur les candidatures à la huitième série de demandes de subvention au Fonds mondial – Tome 2 : Processus de soumission d'une demande de subvention et formulaire de proposition* porte sur le mécanisme de demande de la huitième série et décrit comment remplir le formulaire de demande. *Nota : Aidspan n'a pas publié de guide pour la neuvième série puisque le formulaire et les directives du Fonds mondial sont à peu près identiques à celles de la huitième série.*

Processus de reconduction des subventions

En 2007, le Fonds mondial a annoncé la création d'un nouveau mécanisme de financement, le processus de reconduction des subventions (RCC). Contrairement aux séries de propositions, les demandes de reconduction sont présentées sur invitation seulement. En effet, le Secrétariat du Fonds mondial peut inviter une organisation dont le projet est très performant à demander la prolongation de la subvention en vertu du RCC. C'est lui qui choisit les candidats au RCC.

Le Secrétariat transmet les invitations environ un an et demi avant que la subvention de cinq ans ne prenne fin. La formule de demande qu'il remet aux candidats est une version un peu

plus simple du formulaire utilisé pour les séries de propositions. À l'instar des propositions, les demandes RCC :

- sont évaluées par le TRP;
- sont classées par le TRP en fonction de quatre catégories;
- sont recommandées par le TRP seulement si elles appartiennent à la catégorie 1 ou 2;
- sont financées en fonction des décisions du Conseil du Fonds mondial.

Le financement des demandes RCC, comme celui des propositions, est divisé en deux périodes appelées « termes ». Le premier terme est de trois ans; le second vise une période maximale de trois ans. Le contenu des demandes RCC doit être sensiblement le même que celui de la proposition originale, bien que certaines modifications soient permises.

Les CCM, sous-CCM et ICR qui ont été invitées à présenter une demande RCC doivent remplir les mêmes conditions de recevabilité que s'il s'agissait d'une série de propositions.

Les instances ne peuvent pas demander de financement pour les mêmes activités en vertu du RCC ET des séries de propositions. S'il n'y a pas assez d'argent pour tout financer, le Conseil du Fonds accordera la priorité aux demandes RCC plutôt qu'aux propositions.

Le Fonds mondial prévoit solliciter des demandes RCC deux ou trois fois par année. En langage RCC, il s'agit de « vagues » de financement.

Le tableau 8.2 résume les résultats des cinq premières vagues de financement RCC.

Tableau 8.2 : Demandes RCC et résultats pour les vagues 1 à 5

Vague	N ^{bre} de subventions s'achevant et pouvant être admissibles	DE CE NOMBRE Invitations transmises	DE CE NOMBRE Demandes présentées	Décision du Conseil	N ^{bre} de demandes retenues
1	51	11 (22 %)	10	Nov. 2007	5 (1 VIH, 1 TB, 3 paludisme)
2	31	11 (36 %)	10 ¹	Avril 2008	6 (3 VIH, 1 TB, 2 paludisme)
3	18	8 (45 %)	7	Juillet 2008	3+5 ² (4 VIH, 1 TB, 3 paludisme)
4	22	8 (36 %)	8	Octobre 2008	3+2 ³ (2 VIH, 2 TB, 1 paludisme)
5	17	8 (47%)	6	Mars 2009	3+3 ⁴ (2 VIH, 2 TB, 2 paludisme)
Total	139	46 (33 %)	41		30 (12 VIH, 7 TB, 11 paludisme)

¹ Neuf pays ont présenté une demande; celle d'un des pays portait sur deux maladies et constitue donc deux propositions distinctes aux fins du tableau.

² Trois nouvelles demandes et cinq demandes révisées de la première vague.

³ Trois nouvelles demandes et deux demandes révisées de la deuxième vague.

⁴ Trois nouvelles demandes et trois demandes révisées de la troisième vague.

Pour en savoir davantage

Vous trouverez un complément d'information sur le RCC, principalement en anglais, sur le site du Fonds à l'adresse www.theglobalfund.org/fr. Cliquez sur l'onglet « Candidatures et Mise en œuvre », puis « Faire une demande de subvention » et « Processus de reconduction des subventions » dans le menu de gauche. Vous pouvez aussi cliquer [ici](#).

Propositions de stratégie nationale

En 2009, le Fonds mondial a annoncé qu'il mettrait à l'essai un nouveau mécanisme de financement appelé « propositions de stratégie nationale » (NSA). En vertu du mécanisme NSA, un pays qui a su élaborer un solide programme national de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose ou le paludisme peut demander du financement au Fonds mondial pour le mettre en œuvre. Le Fonds base donc sa décision sur les mérites du programme plutôt que sur la façon dont un pays remplit un formulaire de demande.

Le Fonds mondial a invité 23 CCM à participer à la première vague de NSA. Cette « première phase d'apprentissage » porte bien son nom puisque le mécanisme en est à ses débuts et qu'il a exigé l'élaboration de nouvelles politiques et procédures, que le Fonds mettra à jour à la lumière des conclusions de la première phase d'apprentissage. On espère qu'il élargira la portée du mécanisme, peut-être en 2010, en fonction du succès du projet pilote.

La première phase d'apprentissage compte deux volets. En un premier temps, une équipe d'examen stratégique, composée de membres du TRP, a procédé à l'examen sur dossier des programmes nationaux et des documents d'appoint (p. ex. le plan d'orientation) transmis par les CCM. L'examen avait pour but de déterminer si cette information était assez complète pour servir de base à une demande NSA. Dans l'affirmative, des membres de l'équipe se sont rendus sur le terrain pour recueillir plus d'information et obtenir des précisions. Les CCM en cause ont ensuite passé au second volet, c'est-à-dire à la présentation de la demande NSA proprement dite, une formule courte portant sur le financement. Le TRP⁸ sera chargé d'étudier ces demandes.

Les pays peuvent demander au Fonds de financer leur programme national pour toute sa durée, jusqu'à concurrence de cinq ans. Afin d'assurer la parité avec les séries de propositions, le financement des demandes NSA visera d'abord une période de deux ans et le financement des autres années sera accordé en fonction de la performance. À l'instar des propositions, les demandes NSA seront passées en revue par le Secrétariat du Fonds mondial pour en assurer la recevabilité (critères minimums du Fonds).

⁸ Des 23 CCM invitées à participer à la première phase d'apprentissage, 20 ont accepté l'invitation et 8 d'entre elles ont franchi l'étape de l'examen sur dossier et présenté une demande NSA.

Autres mécanismes de financement à l'étude

Le Fonds mondial étudie, depuis peu, d'autres moyens de simplifier son processus de financement, dont les suivants :

- **Flux de financement unique.** Une seule filière de financement serait créée pour chaque pays, chaque maladie et chaque PR. Ce mécanisme ressemblerait à un prêt bancaire ou à une marge de crédit dont la limite pourrait être augmentée ou la durée, prolongée. Le flux de financement unique servirait à aplanir les difficultés que représente, pour les PR, l'administration de plusieurs subventions à la fois.
- **Multiplication des occasions de financement.** Cela pourrait prendre la forme d'une fusion des séries de propositions et du mécanisme RCC, ce qui augmenterait le nombre d'occasions qu'auraient les pays de présenter une demande de financement au Fonds mondial.

Chapitre 9 : Les instances de coordination nationale

Ce chapitre est consacré aux instances de coordination nationale, qui constituent le pilier de l'architecture nationale du Fonds mondial. Il porte sur leurs responsabilités, leur fonctionnement et les directives publiées par le Fonds mondial à leur intention.

Comme il est mentionné au chapitre 4, *L'architecture nationale du Fonds mondial*, la plupart des demandes de financement sont présentées au Fonds par les instances de coordination nationale (CCM). Elles ont été créées à cette fin, et remplissent aussi d'autres fonctions (décrites plus bas). Exception faite de quelques organismes établis qui ont assuré ou assumé le rôle de CCM, les instances de coordination nationale sont toutes des organisations originales.

Les CCM donnent corps au principe des partenariats multisectoriels auquel adhère le Fonds mondial. Ces instances sont composées de représentants des secteurs public et privé, dont les gouvernements, les agences de développement multilatérales et bilatérales, les ONG, le milieu universitaire et de l'enseignement, les sociétés et les personnes touchées par la maladie. Une CCM est efficace lorsque tous ces secteurs collaborent étroitement à la préparation des demandes et à la réalisation de son mandat.

Les CCM sont des instances indépendantes : elles ne font pas officiellement partie du Fonds mondial. Cela dit, le Fonds a publié des directives portant sur la structure et le fonctionnement des CCM. Dans certains cas, il s'agit de conditions essentielles à la recevabilité des demandes de financement. Dans d'autres, il s'agit de recommandations.

Nota : Les directives aux CCM publiées par le Fonds s'appliquent aussi aux sous-CCM et aux ICR. (Les sous-CCM et les ICR font l'objet du chapitre 8, *La présentation des demandes de subvention au Fonds mondial*.)

Mandat des CCM

Les CCM ont pour mandat :

- de préparer et de présenter des demandes de financement au Fonds mondial;
- de désigner les PR qui se chargeront de la réalisation des projets si la demande est approuvée par le Fonds;
- de surveiller la mise en œuvre des projets financés par le Fonds.

Les CCM participent souvent à la désignation des SR qui aideront à réaliser les projets proposés. Dans de nombreux cas, la CCM partage cette responsabilité avec les PR ou la leur délègue.

Le chapitre 11, *La mise en œuvre des subventions*, renferme plus d'information sur le rôle des PR et des SR.

Fonctionnement des CCM

La plupart des CCM comptent entre 15 et 30 membres. Elles tiennent des réunions régulières plusieurs fois par année. Elles peuvent aussi convoquer leurs membres si les circonstances le dictent, par exemple durant la préparation d'une demande de subvention. Chaque CCM est dirigée par un président et un vice-président nommés par l'ensemble des membres.

Tous les secteurs représentés à une CCM devraient être sur un pied d'égalité et jouir des mêmes droits de participation, comme c'est le cas pour les membres d'un comité, et toutes les décisions devraient être prises par consensus, en passant au vote ou une combinaison des deux. Malheureusement, les gouvernements (et parfois les partenaires du développement) ont tendance à dominer les débats.

La plupart des CCM sont secondées par un secrétariat qui leur fournit le soutien administratif nécessaire (p. ex. organisation des réunions, rédaction des procès-verbaux, diffusion des documents). Le personnel du secrétariat compte généralement plusieurs membres, mais dans certains cas, un seul employé remplit toutes les fonctions. Presque toutes les CCM ont produit un énoncé de leurs attributions, qui décrit leur structure et leur fonctionnement.

À certains égards, une CCM ressemble au conseil d'administration d'une société : elle établit les orientations stratégiques et surveille les progrès accomplis au chapitre de l'atteinte des objectifs, sans toutefois intervenir dans les activités quotidiennes.

Directives du Fonds mondial à l'intention des CCM

Critères minimums

Comme on l'a mentionné, le Fonds mondial impose certaines conditions relatives à la structure et au fonctionnement des CCM :

- Toutes les CCM sont tenues de démontrer la représentation des personnes atteintes et/ou touchées par les trois maladies⁹.
- Les membres d'une CCM représentant les secteurs non gouvernementaux doivent être désignés ou élus par leurs secteurs respectifs en vertu d'une procédure transparente et documentée établie par chaque secteur.
- Les CCM doivent disposer d'une procédure écrite de résolution des conflits d'intérêts lorsque le bénéficiaire principal et le président ou vice-président sont affiliés au même organisme.

Les exigences suivantes visent l'élaboration des demandes de subvention par les CCM :

- Les CCM doivent mettre en place un système transparent et documenté leur permettant de solliciter les minipropositions en vue de leur inclusion dans la proposition nationale.
- Les CCM doivent mettre en place un système transparent et documenté en vue d'examiner les minipropositions.
- Il est demandé aux CCM de mettre en place et de maintenir une procédure transparente et documentée de désignation des bénéficiaires principaux pour chaque proposition.
- Il est demandé aux CCM de créer une procédure transparente et documentée garantissant que les membres et non-membres de la CCM ont la possibilité de participer au processus d'élaboration des propositions.

⁹ Dans les faits, cependant, on en est venu à donner le sens de « personne atteinte du VIH ou de la tuberculose » à ce critère. Le paludisme n'étant pas une maladie chronique, il n'est pas pratique qu'une personne atteinte de cette maladie siège à une CCM.

Les exigences suivantes portent sur le suivi des projets financés par le Fonds mondial :

- Les CCM doivent créer une procédure transparente et documentée pour le suivi de la réalisation des projets.
- Il est demandé aux CCM de créer une procédure transparente et documentée garantissant que les membres et non-membres de la CCM ont la possibilité de participer au suivi des projets.

Recommandations

Le Fonds mondial recommande que certains secteurs particuliers siègent aux CCM (voir le tableau 9.1).

**Tableau 9.1 : Recommandation du Fonds
concernant la représentation des secteurs aux CCM**

Gouvernemental	Gouvernements nationaux	
	Organisations de développement multilatérales et bilatérales qui ont des divisions nationales	
Non gouvernemental	Société civile	Milieu universitaire et de l'enseignement
		ONG et organisations communautaires
		Personnes touchées par la maladie
		Organisations religieuses et confessionnelles
		Principales populations affectées ¹⁰
Secteur privé		

Le Fonds mondial recommande qu'au moins 40 p. 100 des membres d'une CCM représentent des secteurs non gouvernementaux.

De plus, le Fonds recommande :

- que le président et le vice-président d'une CCM représentent des secteurs différents;
- qu'ils soient affiliés à des entités nationales;
- que les CCM assurent la représentation adéquate des hommes et des femmes, ainsi que la présence d'une expertise suffisante en matière d'égalité des sexes;
- que l'information concernant le Fonds mondial – qu'il s'agisse d'un appel de propositions, des décisions prises par la CCM ou des décisions de financement du Fonds – soit diffusée auprès de tous les intervenants concernés du pays.

Financement à deux voies

Enfin, le Fonds mondial a adopté une nouvelle politique au moment de l'appel de propositions de la huitième série. Il recommande aux CCM de nommer un ou plusieurs PR

¹⁰ La liste des « principales populations affectées » du Fonds mondial est la même que celle de l'ONUSIDA, c'est-à-dire : les femmes et les filles, les jeunes, les hommes qui ont des relations sexuelles avec des hommes, les utilisateurs de drogues injectables et d'autres drogues, les travailleurs du sexe, les personnes pauvres, les détenus, les migrants et les travailleurs migrants, les habitants de pays en crise ou qui se remettent d'une crise, les réfugiés et les personnes déplacées.

du secteur gouvernemental ainsi qu'un ou plusieurs PR du secteur non gouvernemental pour chaque proposition. (C'est ce que le Fonds appelle le « financement à deux voies ».) Le Fonds demande aux CCM qui ne se conforment pas à cette recommandation de justifier leur décision.

Si le Fonds mondial privilégie le financement à deux voies, c'est : a) qu'il incarne les principes du partenariat et de la participation multisectorielle; b) qu'il peut augmenter la capacité d'absorption d'un pays; c) qu'il peut accélérer la réalisation des projets; d) qu'il peut rehausser la performance des subventions.

Jusqu'à récemment, les PR étaient généralement des organismes gouvernementaux. Toutefois, les dossiers du Fonds indiquent que, en moyenne, la performance des PR non gouvernementaux est un peu meilleure que celle des PR gouvernementaux.

Pour en savoir davantage

Comme nous l'avons mentionné, le Fonds mondial a publié deux documents qui énoncent les exigences auxquelles doivent répondre toutes les instances de coordination – CCM, sous-CCM et ICR : 1) *Directives sur l'objectif, la structure, la composition et le financement des instances de coordination nationale (CCM) et les critères d'éligibilité pour l'obtention de subventions* et 2) *Clarifications sur les critères minimums concernant les Instances de coordination nationale (CCM)*. Vous trouverez ces documents, dans les six langues officielles de l'ONU, sur le site Web du Fonds à l'adresse www.theglobalfund.org/fr. Cliquez sur l'onglet « Qui nous sommes », puis sur « Structures principales », « Instances de coordination nationale » et « Directrices » [*sic*] dans le menu de gauche. Vous pouvez aussi cliquer [ici](#).

La section sur les CCM renvoie à plusieurs autres documents, dont des études de cas portant sur ces instances de coordination dans 20 pays, menées en 2007-2008.

À l'occasion de la neuvième série de propositions, le Fonds mondial a publié une fiche d'information sur le financement à deux voies dans les six langues officielles de l'ONU. Vous la trouverez sur le site Web du Fonds à l'adresse www.theglobalfund.org/fr. Cliquez sur l'onglet « Candidatures et Mise en œuvre », puis « Faire une demande de subvention », « Processus de reconduction des subventions », « Mécanisme de financement par appels à propositions », « 9^e appel à propositions » et « Fiches d'information et Questions fréquemment posées » dans le menu de gauche. Vous pouvez aussi cliquer [ici](#).

Chapitre 10 – Le processus d’élaboration des propositions

Ce chapitre porte sur la façon de préparer une proposition. Il décrit les exigences du Fonds mondial à cet égard, énumère les étapes du processus d’élaboration et décrit le mécanisme de désignation des bénéficiaires principaux et des sous-bénéficiaires.

Tous les intervenants qui désirent obtenir du financement du Fonds mondial doivent lui présenter une demande de subvention (propositions ou demandes de reconduction des subventions). Le Fonds mondial a publié des directives en matière d’élaboration des propositions présentées par les CCM, les sous-CCM et les ICR. Ces directives sont décrites au chapitre 9, *Les instances de coordination nationale*, et reprises ici pour faciliter la lecture du présent chapitre :

- Les CCM doivent mettre en place un système transparent et documenté leur permettant de solliciter les minipropositions en vue de leur inclusion dans la proposition nationale.
- Les CCM doivent mettre en place un système transparent et documenté en vue d’examiner les minipropositions.
- Il est demandé aux CCM de mettre en place et de maintenir une procédure transparente et documentée de désignation des bénéficiaires principaux pour chaque proposition.
- Il est demandé aux CCM de créer une procédure transparente et documentée, garantissant que les membres et non-membres de la CCM ont la possibilité de participer au processus d’élaboration de la proposition.

Le Fonds mondial ne s’étend pas sur les mesures que devraient prendre les CCM pour appliquer les directives. Les documents d’Aidspan sont plus complets. (Consultez l’encadré « Pour en savoir davantage » à la fin du présent chapitre.) Les CCM doivent conserver des dossiers complets sur les procédures et mécanismes qu’elles adoptent afin de pouvoir prouver qu’elles remplissent toutes les exigences du Fonds.

Préparer une proposition

Dans les faits, de nombreuses CCM chargent un comité spécial, un groupe de travail ou une équipe de coordonner l’élaboration des propositions. Les CCM dont les propositions visent plus d’une maladie créent parfois un comité distinct pour chacun des volets.

La plupart des CCM lancent un appel de minipropositions aux organisations de leur pays pour qu’ils présentent des activités qui pourraient être incluses dans la proposition nationale. Ces appels peuvent prendre différentes formes. Ainsi, il peut s’agir d’un appel à tous ou de la présentation de minipropositions sur invitation seulement.

Dans certains cas, la CCM n’impose aucune restriction au contenu des minipropositions. Dans d’autres, elle établit les grandes lignes de la proposition nationale (p. ex. buts, objectifs et types de services) et demande aux organisations de structurer leurs minipropositions en conséquence.

Certaines CCM empruntent une autre voix. Elles consultent l’ensemble de leurs mandants au sujet de la forme que devrait prendre la proposition; établissent le plan de la proposition à la lumière des conclusions de la consultation; lancent l’appel de minipropositions.

Quelques CCM ne lancent pas d'appel de minipropositions. Elles privilégient d'autres modèles, dont le suivant :

1. La CCM dresse la liste des organisations qui seraient en mesure de participer à la réalisation des projets proposés.
2. Elle demande à ces organisations de l'aider à préparer le plan d'ensemble de la proposition.
3. Elle crée une équipe chargée de l'élaboration de la proposition. Cette équipe est composée des représentants de certaines des organisations.
4. À l'étape de la rédaction de la proposition, l'équipe consulte de nouveau certaines des organisations.
5. Toutes les organisations relisent l'ébauche de la proposition.

Bien que cette pratique ne soit pas strictement conforme aux exigences du Fonds concernant le lancement d'appels de minipropositions, elle en respecte l'esprit puisqu'elle assure la participation d'une gamme représentative d'intervenants à l'élaboration des propositions.

Désignation des PR et des SR

La désignation des PR est l'une des fonctions essentielles des CCM, puisqu'il revient aux PR de réaliser les projets financés. Le Fonds mondial conclut l'accord de subvention avec les PR et non avec la CCM.

Un nombre croissant de CCM désigne plusieurs PR, chargeant chacun d'un volet du projet proposé. Dans plusieurs cas, les CCM nomment un PR gouvernemental et un PR non gouvernemental, généralement du secteur des ONG ou des organisations religieuses et confessionnelles. C'est ce que le Fonds appelle le financement à deux voies (voir le chapitre 9, *Les instances de coordination nationale*).

La désignation des SR compte souvent au nombre des fonctions importantes des CCM. (Comme nous l'avons expliqué au chapitre précédent, les CCM délèguent parfois cette tâche aux PR.) Au fil des ans, les projets ont pris de l'ampleur et les PR en gèrent souvent plusieurs à la fois. Les fonctions du PR consistent de plus en plus à gérer les SR et les finances des projets, les SR se chargeant, dans les faits, de fournir les services. (En plus de fournir les services prévus, certains SR gèrent aussi des sous-SR.)

Le mécanisme de désignation des PR et des SR prend différentes formes. Certaines CCM sollicitent une déclaration d'intérêt après avoir étudié les minipropositions, lorsqu'elles ont une idée assez claire du contenu de la proposition nationale. D'autres sollicitent la déclaration d'intérêt en même temps qu'elles lancent l'appel de minipropositions. (Les candidats peuvent choisir de répondre seulement à l'appel de minipropositions ou aux deux.) Enfin, certaines CCM dressent une liste des organisations qui pourraient être PR ou SR. Elles communiquent avec elles pour déterminer si elles sont compétentes et intéressées.

Les CCM désignent souvent des PR qui ont déjà réalisé des projets financés par le Fonds. En théorie, elles doivent tout de même adopter une procédure de désignation transparente. En pratique, ce n'est pas toujours le cas.

Pour en savoir davantage

Certaines sections du document *Clarifications sur les critères minimums concernant les Instances de coordination nationale (CCM)* portent sur l'élaboration des propositions. Le Fonds le met généralement à jour à l'occasion de chaque série de propositions. Vous le trouverez, dans les six langues officielles de l'ONU, sur le site Web du Fonds à l'adresse www.theglobalfund.org/fr. Cliquez sur l'onglet « Qui nous sommes », puis sur « Structures principales », « Instances de coordination nationale » et « Lignes directrices » dans le menu de gauche. Vous pouvez aussi cliquer [ici](#).

Le *Guide de l'Aidspan sur les minipropositions à la huitième série de demandes de subvention au Fonds mondial – Tome 1 : S'y prendre tôt*, renferme des conseils additionnels pour aider les CCM à préparer leurs propositions. Vous trouverez ce document, et ses versions anglaise et espagnole, à l'adresse www.aidspan.org/guides ou en cliquant [ici](#).

Aidspan a aussi rédigé, à l'intention des CCM, une série de documents portant sur l'appel de minipropositions, dont une formule type de soumission de minipropositions. Vous trouverez ces documents, et leurs versions anglaise, espagnole et russe, à l'adresse www.aidspan.org/publications (cliquez sur « Other Aidspan publications »). Vous pouvez aussi cliquer [ici](#).

Chapitre 11 – La mise en œuvre des subventions

Ce chapitre donne un aperçu du processus de mise en œuvre des subventions, qu'il s'agisse de financement accordé en vertu des séries de propositions ou du RCC. Les sections du chapitre correspondent aux étapes de mise en œuvre, à savoir : l'affectation du dossier au gestionnaire de portefeuille du Fonds mondial, le choix de l'agent local, l'évaluation des compétences du bénéficiaire principal, la signature de l'accord de subvention, les rapports d'étape, les évaluations et les décaissements, la préparation du rapport de performance de la subvention et le renouvellement du financement (phase 2). Le chapitre porte aussi sur d'autres sujets pertinents, dont la consolidation des subventions, la gestion des achats et des stocks, et le suivi et l'évaluation.

La plupart des propositions présentées au Fonds mondial couvrent une période de cinq ans. Une fois la proposition approuvée, le Fonds s'engage pour une période de deux ans (la phase 1). Il signe un accord de subvention distinct avec chaque PR nommé dans la proposition, pour autant que leur évaluation ait été satisfaisante (voir plus bas). Si la subvention est performante, le Fonds approuve le financement des trois dernières années (la phase 2) vers la fin de la deuxième année.

(Les périodes de financement du RCC sont appelées « termes » plutôt que « phases ». Le financement est divisé en deux termes, chacun durant généralement trois ans.)

Affectation du gestionnaire de portefeuille

Une fois que le TRP a recommandé le financement d'une demande, le Fonds mondial transmet le dossier à un de ses gestionnaires de portefeuille. À partir de ce moment, le gestionnaire devient le premier point de contact des PR qui réalisent les projets subventionnés. (En règle générale, un gestionnaire est chargé de toutes les subventions d'un même pays. De nombreux gestionnaires se chargent aussi des subventions d'un petit groupe de pays avoisinants.)

Sélection de l'agent local du Fonds

Comme il est mentionné au chapitre 4, *L'architecture nationale du Fonds mondial*, les ALF jouent un rôle de vérification dans le pays au nom du Fonds. Ils sont chargés d'évaluer la gestion financière et les compétences administratives des PR, ainsi que de surveiller leurs dépenses et l'évolution des projets.

Le Fonds mondial charge un ALF de surveiller les subventions approuvées. Dans les faits, le Fonds a déjà un ALF sur place dans les pays, puisque presque tous les pays admissibles ont déjà reçu des subventions du Fonds et qu'il n'y a généralement qu'un ALF par pays. Le Fonds n'a donc qu'à lui transmettre le dossier.

Évaluation des PR

L'ALF doit évaluer chaque PR désigné par les candidats dans leurs demandes (et faire part de ses conclusions au gestionnaire de portefeuille). Le but principal de l'exercice est de déterminer si les capacités et systèmes actuels du PR lui permettront de remplir les conditions que le Fonds mondial juge essentielles à la réalisation compétente d'un projet et à une saine gestion des fonds accordés en vertu de la subvention.

L'évaluation consiste en un examen des systèmes et capacités du PR et du plan qu'il propose pour la mise en œuvre de la subvention, en fonction de quatre domaines fonctionnels qui sont visés par les exigences minimums du Fonds :

1. les systèmes de gestion financière,
2. les modalités institutionnelles et programmatiques,
3. la gestion des achats et des stocks,
4. le mécanisme de suivi et d'évaluation (S&E) proposé.

L'évaluation permet également de déceler les capacités essentielles que le PR devra renforcer dans le court ou le long terme pour mieux réaliser les projets qui lui sont confiés.

Dans le cas des activités de renforcement des capacités qui ne commenceront ou ne finiront qu'après la signature de l'accord de subvention, le Fonds exigera du PR qu'il les mène toutes à bien. Cette exigence sera reflétée dans l'accord, sous forme de « conditions préalables » (voir la prochaine section).

Le gestionnaire de portefeuille procède à la négociation de l'accord de subvention si le Secrétariat du Fonds décide que le PR possède ou peut acquérir les capacités essentielles à la réalisation des projets.

En revanche, le Secrétariat peut décider que le PR n'est pas en mesure de mettre en œuvre la subvention et qu'il n'est pas probable qu'il puisse l'être, même après avoir tenté de renforcer ses capacités. En pareil cas, la CCM devra désigner un autre PR.

Accord de subvention

Une fois le PR approuvé, il négocie l'accord de subvention (c.-à-d. le document juridique) qu'il conclura avec le Fonds mondial.

(Il faut comprendre que, même si ce sont les CCM qui présentent les demandes de financement au Fonds mondial, ce sont les PR qui signent les accords de subvention.)

C'est à l'étape des négociations que le PR prépare la version définitive du budget et du plan de travail. Ces documents doivent refléter l'information contenue dans la demande originale, bien que certaines déviations mineures soient admises. Le plan de travail comprend une liste des indicateurs qui serviront au suivi des activités proposées. Un indicateur peut être, par exemple, le nombre de personnes traitées aux antirétroviraux. Chaque indicateur est accompagné d'un certain nombre de cibles que le PR devra tenter d'atteindre à différentes étapes du projet.

Le PR doit choisir les « principaux indicateurs de performance » parmi la liste d'indicateurs compris dans le plan de travail. Ces indicateurs, et leurs cibles, figureront dans l'accord de subvention; le Fonds s'en servira pour mesurer la performance des projets financés en vertu de l'accord (connu sous le nom de « performance des subventions »)

L'accord de subvention renferme, entre autres :

- une description du projet qui sera réalisé;
- un résumé du budget;
- une liste des principaux indicateurs de performance et des cibles;
- les conditions spéciales.

Les conditions spéciales peuvent prendre la forme, par exemple, de dispositions préétablies relativement à la réalisation des projets ou encore de conditions que le PR doit remplir avant le premier décaissement ou durant la mise en œuvre de la subvention.

Les « conditions préalables » consistent généralement en des mesures de renforcement des capacités que doivent prendre les PR. Dans certains cas, ces mesures doivent inclure l'établissement de pratiques administratives précises. Les conditions préalables, comme le terme l'indique, doivent être remplies par les PR avant que le Fonds ne procède au décaissement initial ou aux décaissements progressifs qui serviront à financer les projets.

Les PR reçoivent le premier décaissement du Fonds mondial une fois qu'ils ont conclu l'accord de subvention avec le Fonds mondial. Le montant couvre généralement la première période de décaissement et comprend une réserve égale aux dépenses de fonctionnement d'un trimestre. (Les périodes de décaissement sont établies durant la négociation de l'accord de subvention et sont généralement trimestrielles ou semestrielles.)

Rapports d'étape, évaluations et décaissements

Dans les 45 jours suivant la fin de chaque période de décaissement, les PR doivent fournir au Fonds, par l'entremise de l'agent local, une formule de rapport d'étape et de demande de décaissement, mieux connue sous le sigle anglais de PU/DR.

Ce document, comme son titre descriptif l'indique, renferme un rapport sur les progrès accomplis durant la période visée, et une demande officielle au Fonds pour qu'il libère l'argent prévu pour la période suivante. Le rapport doit porter sur les réalisations du projet durant la période visée, et comparer les réalisations et les cibles préétablies. Il doit aussi porter sur le respect des conditions préalables, le cas échéant.

La PU/DR est remplie par les PR, revue par les ALF et présentée au Secrétariat du Fonds.

Une fois qu'il a étudié la PU/DR, le Secrétariat accorde une note à la subvention, selon l'échelle suivante :

A1	Résultats dépassés
A2	Résultats atteints
B1	Suffisant
B2	Insuffisant mais potentiel prouvé
C1	Insuffisant sans potentiel prouvé
C2	Résultats nettement insuffisants

À la lumière de ses conclusions, le Secrétariat peut autoriser le montant demandé, en tout ou en partie, ou rejeter la demande. Il faudrait que la réalisation d'un projet soit très gravement compromise pour que le Secrétariat rejette d'emblée une demande de décaissement.

L'obligation de rendre compte des PR ne se limite pas aux PU/DR. Les PR doivent également fournir régulièrement de l'information sur l'achat des produits sanitaires financés par le Fonds mondial. Ils doivent également présenter annuellement des états financiers vérifiés à l'externe. (Les PR doivent présenter un plan de vérification à l'étape de la négociation de l'accord.)

Rapport sur la performance de la subvention

C'est le Fonds mondial qui prépare ce rapport une fois signé l'accord de subvention. Le Fonds en assure également la mise à jour en fonction des rapports d'étape durant toute la période de financement. Le rapport fournit un résumé complet et transparent de l'état d'une subvention durant son cycle de vie au Secrétariat du Fonds, aux PR et à tous les autres intervenants concernés. Il renferme des renseignements sur l'évaluation initiale des PR, l'accord de subvention, l'état du projet, les indicateurs et les cibles, les résultats obtenus et le bulletin de notes de la subvention. Le rapport sur la performance est du domaine public; il est affiché sur le site Web du Fonds.

Renouvellement du financement – phase 2

Le Fonds mondial décide s'il renouvellera ou non le financement de la subvention (phase 2) avant que ne se termine la phase 1. Cet examen fait partie intégrante du système d'octroi axé sur la performance du Fonds. Le Fonds mondial renouvelle le financement des projets seulement s'ils sont performants et, il va de soi, s'il a assez d'argent pour le faire.

L'examen des demandes de phase 2 commence à la fin du 18^e mois de la subvention et dure quatre ou cinq mois. À moins de problèmes liés à la performance ou au financement, l'examen mène à la prolongation de l'accord de subvention initial.

Le gestionnaire de portefeuille entame le processus en invitant les CCM à présenter une demande de renouvellement du financement de leurs projets. Le Secrétariat s'attend à ce que la demande vise essentiellement les mêmes buts et objectifs que la proposition initiale, tout en reflétant les leçons apprises au cours de la phase 1. La demande de renouvellement renferme, entre autres :

- l'évaluation de la performance de la subvention, faite par la CCM,
- les prévisions budgétaires, et la description des principaux objectifs, indicateurs, cibles et activités de la phase 2,
- des renseignements contextuels, comme l'épidémiologie de la maladie.

C'est la CCM, en collaboration avec le PR, qui prépare la demande de renouvellement. L'ALF l'étudie avant de la transmettre au Secrétariat du Fonds mondial. Le Secrétariat présente ses recommandations au Conseil d'administration.

Dans le cadre de l'examen des demandes de renouvellement, le Secrétariat prépare un bulletin de notes en se servant de la même échelle que pour les PU/DR (voir plus haut). Le Secrétariat tient compte non seulement de la performance du projet, mais aussi du contexte (p. ex. catastrophe naturelle, guerre civile) et de la qualité de la gestion des projets.

Le Secrétariat recommande au Conseil une catégorie de décision pour chaque demande. Il a trois choix : « Go », « Conditional Go » ou « No Go ». Dans le premier cas, le renouvellement est accordé pour toute la période restante. Dans le deuxième, le renouvellement est approuvé à condition que la CCM ou le PR prenne des mesures de redressement dans les délais prescrits. Dans le troisième, la demande est rejetée.

Le Secrétariat peut aussi classer certaines demandes de renouvellement dans une quatrième catégorie, « Revised Request » (demande révisée). C'est le cas lorsque les CCM désirent apporter des modifications importantes au projet pour la phase 2 et qu'elles ont joint à leur demande de renouvellement de nouvelles cibles et un nouveau budget. Ces dossiers

sont transmis au TRP qui les étudie et présente ses recommandations de renouvellement au Conseil du Fonds.

Une recommandation « No Go » est une chose sérieuse. C'est pourquoi le Fonds mondial permet à la CCM de la commenter avant de prendre une décision sans appel. Si le Conseil du Fonds rejette une recommandation « No Go », le Secrétariat est saisi du dossier et peut demander conseil à un comité d'examen indépendant. Toutefois, c'est le Conseil du Fonds qui a le dernier mot.

Prolongation du financement des subventions non renouvelées

En ce qui concerne les décisions défavorables, le financement se termine à la fin de la phase 1. Cependant, si le projet visait la fourniture de traitements dont la durée est supérieure à celle de la phase 1, le Fonds mondial pourrait continuer à payer ces traitements pendant une période d'au plus deux ans en l'absence d'une autre source de financement.

Consolidation des subventions

Le Fonds mondial a pris de l'essor, entraînant une augmentation correspondante du nombre de subventions administrées par son secrétariat. Au mois de mai 2009, on en comptait environ 600, soit plus qu'il n'en fallait pour mettre au défi non seulement le Secrétariat, mais aussi les PR qui gèrent simultanément plusieurs subventions pour la même maladie. C'est pourquoi le Fonds mondial autorise maintenant les PR à consolider leurs subventions dans certains cas précis.

Le Fonds a mis le concept à l'épreuve en 2007. En 2008, il a ajouté au formulaire de demande de la huitième série de propositions une question portant sur le désir du PR de consolider sa proposition (ou plus précisément les subventions qui découleraient de son financement) et les subventions existantes.

Cependant, la consolidation s'est avérée difficile dans les faits. Le Fonds a été confronté à certains obstacles : les subventions ne commençaient pas en même temps ou en étaient à des étapes différentes (p. ex. la consolidation d'une subvention en phase 1 et d'une autre en phase 2).

Gestion des achats et des stocks

Le Fonds mondial estime que près de la moitié des subventions qu'il accorde servent à l'achat de médicaments et d'autres produits sanitaires, ainsi qu'à l'achat de produits divers, dont les condoms. Le Fonds n'achète rien lui-même, la tâche revient entièrement aux PR, qui doivent répondre à une série d'exigences du Fonds à ce chapitre. Ainsi, avant que le Fonds signe un accord de subvention, les PR doivent lui présenter un plan de gestion des achats et des stocks¹¹. Ils doivent également rendre compte régulièrement de l'état des achats pendant toute la durée de la subvention.

Le Fonds a également créé un mécanisme d'approvisionnement groupé sur une base volontaire, permettant ainsi aux PR d'acheter de grandes quantités de produits sanitaires d'un service exploité par des agents indépendants choisis par le Fonds. Les produits offerts sont les antirétroviraux de première et seconde lignes, les thérapies combinées à base d'artémisinine (ACT) et les moustiquaires imprégnées d'insecticide longue durée (MILD).

¹¹ La gestion des achats consiste à s'approvisionner en produits, tandis que la gestion des stocks consiste à entreposer et à distribuer les marchandises.

Suivi et évaluation

Le Fonds mondial croit que l'étape du suivi et de l'évaluation (S&E) est essentielle à la bonne marche des projets qu'il finance. Il a incité les intervenants à créer des systèmes performants de S&E nationaux pour chacune des trois maladies, et a aidé à produire des outils pour les aider dans leur démarche (voir l'encadré « Pour en savoir davantage » à la page suivante).

À titre d'exécutants des subventions, les PR doivent élaborer un plan de S&E qui décrit les mesures qu'ils prendront pour assurer le suivi des projets. On sait déjà que le Secrétariat du Fonds se tient au courant de l'évolution des subventions. De plus, comme le décrit le chapitre 9, *Les instances de coordination nationale*, les CCM doivent en faire autant (c'est ce que le Fonds appelle la « supervision des subventions »).

(Consulter l'encadré « Pour en savoir davantage », à la page suivante.)

Pour en savoir davantage

Aidspan explique en détail le **processus de mise en œuvre des subventions** dans deux guides qui se complètent. Vous les trouverez sur son site Web, à l'adresse www.aidspan.org/guides, ou en cliquant [ici](#). Le premier, *The Aidspan Guide to Understanding Global Fund Processes for Grant Implementation – Volume 1: From Grant Approval to Signing the Grant Agreement*, porte sur la période allant de la décision de financement à la signature de l'accord de subvention. Le second, *Guide d'Aidspan pour une meilleure compréhension des processus de mise en œuvre des subventions du Fonds mondial – Tome 2 : Du premier décaissement au renouvellement du financement*.

Le Fonds mondial rédige présentement un guide sur ses politiques et procédures en matière de mise en œuvre des subventions. Il prévoit le publier en novembre 2009. Entre-temps, vous trouverez un peu d'information sur son site Web, à l'adresse www.theglobalfund.org/fr. De plus, vous pouvez consulter des documents sur le sujet, dans différentes langues, à l'adresse www.aidspan.org/globalfund/implementation, une page du site d'Aidspan qui renvoie aux documents cités dans les deux guides susmentionnés. Vous pouvez aussi la consulter en cliquant [ici](#).

À l'occasion de la neuvième série de propositions, le Fonds a publié une fiche d'information sur la **consolidation des subventions**. Elle est publiée, dans les six langues officielles de l'ONU, sur le site Web du Fonds, à l'adresse www.theglobalfund.org/fr. Cliquez sur l'onglet « Candidatures et Mise en œuvre », puis sur « Faire une demande de subvention », « Mécanisme de financement par appels à proposition », « 9^e appel à propositions » et « Fiches d'information et Questions fréquemment posées » dans le menu de gauche. Vous pouvez aussi cliquer [ici](#).

Il existe une grande quantité d'information sur les **différents projets financés par le Fonds**. Vous trouverez une banque de données sur son site Web, à l'adresse www.theglobalfund.org/fr. Cliquez sur l'onglet « Programmes », puis sur « Rechercher les subventions » dans le menu de gauche. Vous pouvez aussi cliquer [ici](#). Vous pouvez interroger la banque par région, pays, maladie et série de propositions. Vous trouverez différents types d'information, dont les projets réalisés, le texte de la proposition originale au Fonds, l'accord de subvention, le dernier rapport de performance de la subvention, les PU/DR transmises par les PR et un résumé des états financiers (fonds déjà demandés, approuvés et dépensés). Ces renseignements, et d'autres encore, sont affichés sur le site Web d'Aidspan, à l'adresse www.aidspan.org/grants. Cliquez sur la rubrique « Grant Details, Analysis and Evaluation », ou cliquez [ici](#).

Le site Web du Fonds mondial renferme beaucoup d'information, surtout en anglais, sur la **gestion des achats et des stocks**. Rendez-vous à l'adresse www.theglobalfund.org/fr, cliquez sur l'onglet « Candidatures et Mise en œuvre » et sur « Gestion des achats et des stocks » dans le menu de gauche. Vous pouvez aussi cliquer [ici](#). Vous y trouverez, entre autres, le document *Un guide sur la politique du Fonds mondial – Gestion des achats et des stocks*, aussi disponible en anglais, en espagnol et en russe. De plus, un lien renvoie au système d'information sur les prix et la qualité. Il s'agit d'une formule que les PR doivent remplir, en fournissant des données sur chaque achat de produits sanitaires. Le système n'est pas encore rodé, mais devrait générer, avec le temps, des rapports très utiles sur le prix de ces produits et l'usage qui en est fait. (La page et la plupart des documents sont publiés en anglais seulement. Cliquez sur « Price and Quality Reporting – PQR » dans le corps du texte anglais du site. Il existe un document français. Vous le trouverez dans le menu de droite en cliquant sur « Français » sous la rubrique « PQR Quick Guide ».)

Vous trouverez de l'information sur le **S&E**, en différentes langues, dans le site Web du Fonds à l'adresse www.theglobalfund.org/fr. Cliquez sur l'onglet « Candidatures et Mise en œuvre » et sur « Suivi et Évaluation » dans le menu de gauche. Vous pouvez aussi cliquer [ici](#). Cette page du site renvoie aux documents suivants : la version 2009 de la trousse d'outils pour le S&E (*Monitoring and Evaluation [M&E] Toolkit*) et son annexe, l'outil de perfectionnement des systèmes de S&E (*M&E Systems Strengthening Tool*), un cadre de recherche opérationnelle (*Framework for Operations Research*) et les *Directives pour la soumission d'un plan de S&E pour les subventions du Fonds mondial*. Enfin, le Fonds a publié le *Guide de supervision des CCM* (Guidance Paper on CCM Oversight) dans les six langues officielles de l'ONU. Rendez-vous à l'adresse www.theglobalfund.org/fr, cliquez sur l'onglet « Qui nous sommes », puis sur « Structures principales », « Instances de coordination nationale » et « Lignes directrices » dans le menu de gauche. Vous pouvez aussi cliquer [ici](#).

Chapitre 12 – Les rapports sur les activités du Fonds mondial

Ce chapitre décrit brièvement les différents rapports d'étape publiés par le Fonds mondial.

Le Fonds mondial publie périodiquement trois types de rapports sur ses activités :

Rapports annuels. Ces documents portent sur les résultats obtenus durant l'année visée et sur les défis futurs. Ils comprennent les états financiers.

Rapports de progression. La publication de ces rapports coïncide souvent avec une activité spéciale comme une réunion de reconstitution volontaire des ressources. Le contenu des rapports de progression varie. Un des derniers rapports de progression proposait une vue d'ensemble des réalisations du Fonds, une section portant sur le degré de succès que le Fonds avait remporté dans l'atteinte des cibles qu'il s'était fixées, et une section sur l'application des principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Rapports régionaux. Ces rapports portent généralement sur les réalisations et les défis. Au moment de mettre sous presse, le site Web du Fonds comptait des rapports sur l'Europe de l'Est et l'Asie centrale, ainsi que sur l'Afrique du Sud.

Pour en savoir davantage

Vous trouverez les rapports annuels, en anglais seulement, sur le site Web du Fonds à l'adresse www.theglobalfund.org/fr. Cliquez sur l'onglet « Médias », puis sur « Publications » et « Rapports annuels » dans le menu de gauche, ou cliquez [ici](#). Vous trouverez les rapports de progression dans le même menu, ou en cliquant [ici](#). Pour consulter les rapports régionaux, cliquez sur l'onglet « Médias », puis sur « Publications » et « Autres publications » dans le menu de gauche, ou cliquez [ici](#).

Chapitre 13 – L'évaluation du Fonds mondial

Ce chapitre donne un aperçu des évaluations dont a fait l'objet le Fonds mondial.

Au fil des ans, le fonctionnement et l'incidence du Fonds mondial ont été étudiés à maintes reprises. Certaines de ces études ont été menées par le personnel du Secrétariat du Fonds, d'autres par des consultants externes à sa demande.

Voici quelques exemples d'évaluations internes :

- *Global Fund Investments in Fragile States: Early Results* (investissements du Fonds dans les états fragiles : premiers résultats),
- *Progress Report on Collaboration with Partners for Accelerated Implementation: Seven Country Case Studies* (rapport sur la collaboration avec les partenaires pour la mise en œuvre accélérée : études de cas de sept pays),
- *Summary Paper on the Evaluation of the Local Fund Agent System* (résumé de l'évaluation du système des ALF).

Voici quelques exemples d'études menées par des consultants externes :

- *A Multi-Country Study of the Involvement of PLWHA in the CCMs* (étude sur la participation des PAVIH aux activités des CCM, menée dans plusieurs pays),
- *Civil Society Participation in Global Fund Governance: Recommendations and Actionable Items* (la société civile et la gouvernance du Fonds : recommandations et suivi),
- *Measuring the Effects of the Global Fund on Broader Health Systems* (mesure de l'incidence des activités du Fonds sur l'ensemble des systèmes de santé).

Évaluation des cinq premières années d'exploitation

En 2009, le Fonds mondial a terminé une évaluation approfondie de sa performance. Il a fallu deux ans pour mener à bien cette évaluation qui portait sur les cinq premières années de son existence (2002-2007), soit un cycle complet de subvention. Menée par le Groupe technique de référence en évaluation¹², l'étude portait sur trois grands dossiers :

- **L'efficacité organisationnelle.** Les politiques et activités du Fonds mondial reflètent-elles ses principes directeurs? Le Fonds est-il efficace?
- **Les partenariats.** Le système de partenariats permet-il au Fonds d'appuyer avec efficacité les programmes mondial et nationaux de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme?
- **L'incidence sur la santé.** Dans quelle mesure le fardeau des trois maladies a-t-il été allégé et quel a été le rôle joué par le Fonds dans ce domaine?

Le Fonds a retenu les services d'une équipe internationale d'évaluateurs pour mener l'activité à bien.

Le rapport sur l'efficacité organisationnelle a été publié en octobre 2007. Celui portant sur les partenariats a paru au milieu de 2008, accompagné des commentaires du Groupe

¹² Le chapitre 3, *L'architecture globale du Fonds mondial*, décrit les attributions du Groupe.

technique. Le rapport sur l'incidence sur la santé est disponible depuis mai 2009; il est lui aussi accompagné des commentaires du Groupe.

Enfin, les évaluateurs ont préparé un rapport de synthèse portant sur les trois dossiers. Publié en mai 2009, le rapport était accompagné des commentaires du Groupe technique.

Pour en savoir davantage

Vous trouverez un complément d'information sur les évaluations internes et externes, en anglais seulement, sur le site Web du Fonds à l'adresse www.theglobalfund.org/fr. Cliquez sur l'onglet « Qui nous sommes », puis sur « Évaluations indépendantes » et « Bibliothèque des évaluations » dans le menu de gauche. Vous pouvez aussi cliquer [ici](#). Cliquez sur « Évaluations intégrées » pour afficher les études qui portent sur la performance générale du Fonds ou sur plus d'un aspect de son fonctionnement. Cliquez sur « Évaluations spécifiques » pour afficher des études portant sur des aspects précis du fonctionnement du Fonds.

Vous trouverez de l'information sur l'évaluation des cinq premières années d'exploitation du Fonds, en anglais seulement, sur le site Web du Fonds à l'adresse www.theglobalfund.org/fr. Cliquez sur l'onglet « Qui nous sommes », puis sur « Évaluations indépendantes » dans le menu de gauche. Enfin, cliquez sur « Continue to the 5 Year Evaluation » dans le corps du texte (encadré du milieu). Vous pouvez aussi cliquer [ici](#). Vous y trouverez :

- le rapport sur l'efficacité organisationnelle (Study Area 1) – *Evaluation of the Organizational Effectiveness and Efficiency of the Global Fund to Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria: Results from Study Area 1 of the Five-Year Evaluation*;
- les deux rapports sur les partenariats (Study Area 2) – 1) *Evaluation of the Global Fund Partner Environment, at Global and Country Levels, in Relation to Grant Performance and Health Systems Effects, Including 16 Country Studies: Final Report* et 2) *Technical Evaluation Reference Group Summary Paper: Study Area 2 – Evaluation of the Global Fund Partner Environment, at Global and Country Levels, in Relation to Grant Performance and Health Systems Effects, Including 16 Country Studies*;
- les deux rapports de synthèse – 1) *The Five-Year Evaluation of the Global Fund to Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria – Syntheses of Study Areas 1, 2 and 3*, et 2) *Technical Evaluation Reference Group Summary Paper: Synthesis Report of the Five-Year Evaluation of the Global Fund*.